

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013

Ordre du jour :

.....
Installation d'un conseiller municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 février 2013.

I - Pôle Ressources

Finances

1.1 - Mise en place de l'abattement facultatif en faveur des personnes handicapées.

1.2 - Subventions 2013 aux associations.

1.3 - Vote des taux 2013.

1.4 - Gestion active de la dette 2013.

Ressources Humaines

1.5 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

1.6 - Personnel communal - approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire et de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relatif à la mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles.

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour la réfection de l'aire d'évolution du complexe sportif Pierre Denis et de son réaménagement pour les sports collectifs en faveur des élèves du collège Les Vallées et des jeunes Garennois.

III - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

3.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose de candélabres à La Garenne-Colombes.

3.2 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de La Garenne-Colombes pour la réalisation des aménagements urbains liés à la prolongation du tramway T2 en bordure du boulevard National (RD 992) au droit des constructions de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

3.3 - Convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique de la ZAC des Champs-Philippe entre la société ErDF et la commune de La Garenne-Colombes.

3.4 - Convention financière avec le SIPPEREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques France Télécom rue d'Alsace-Lorraine, avenue Foch (entre l'avenue Joffre et la rue d'Alsace-Lorraine), rue Médéric.

3.5 - Rapport commun :

- Convention de partenariat SYCTOM/Commune de La Garenne-Colombes relative à la mise en œuvre et au suivi d'un programme de compostage.

- Fixation du tarif des composteurs, lombricomposteurs et matériel de compostage.

Urbanisme

3.6 - Acquisition d'une pièce (lot 5) sise 14bis, boulevard de la République appartenant aux consorts Benaddi.

3.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable portant sur le groupe scolaire Marsault sis 48, rue du Moulin-Bailly.

3.8 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

3.9 - Avenant n° 3 à la convention signée entre l'EPF 92 et la Commune de La Garenne-Colombes le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs dénommés « Ferry-Fauvelles », « Sartoris », « République » et « République-Georges ».

Aménagement urbain

3.10 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Fixation de la date butoir de finalisation de l'ensemble des conséquences foncières de la résolution au 30 juin 2013 au plus tard ;
- Approbation de la modification subséquente des articles 4.1 et 4.2 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Approbation du principe du transfert, à la Ville, des biens immobiliers détenus par la SEM 92 qui n'ont pu être intégrés initialement au sein de l'annexe 5 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 et tels que figurant à cette même annexe 5 actualisée ;
- Approbation du principe du transfert, à la Ville, des biens immobiliers ayant fait l'objet de l'ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 16 janvier 2013 au bénéfice de la SEM 92 et tels que figurant à l'annexe 5 quater actualisée du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Approbation du projet d'avenant au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et de ses annexes ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;
- Intégration de parcelles supplémentaires à l'annexe 5 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Intégration de parcelles supplémentaires à l'annexe 5 quater du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92.

3.11 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Approbation du transfert à la commune des biens immobiliers (terrains bâtis, non-bâtis, délaissés) détenus par la SEM 92 ;
- Approbation du transfert à la commune des volumes à destination publique détenus par la SEM 92 ;
- Approbation du projet d'acte authentique de réitération de ces transferts ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de réitération de ces transferts et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire, de signer, le cas échéant, tout acte d'annulation de règlement de propriété.

3.12 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Approbation du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu
- Approbation du projet d'acte authentique de réitération du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de réitération de ce transfert et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique.

3.13 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Abrogation de la délibération n° DE-201212-147 en date du 20 décembre 2012 ;
- Constatation du transfert de propriété à titre gratuit d'une voie nouvelle (foncier et ouvrage) formant bien de retour (îlots opérationnels S 10-L1 et S 11-L1) ;
- Approbation du projet d'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer, le cas échéant, tout acte d'annulation de règlement de propriété.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil municipal est ouverte, à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue ; je vous propose de débiter la séance.

Installation d'un conseiller municipal.

M. le Maire

Tout d'abord, permettez-moi, en votre nom, d'accueillir en notre sein M^{me} Catherine Armand ; Madame, je vous souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal de La Garenne-Colombes.

La tradition veut, Madame, que vous veniez jusqu'à moi pour que je vous remette votre insigne ; si vous voulez bien, ce sera avec un grand plaisir pour moi, sous les applaudissements de vos collègues, j'espère.

(M. le Maire remet son insigne à M^{me} Armand.)

(Applaudissements.)

M^{me} Armand est conseillère municipale de La Garenne-Colombes suite à la démission de M. Vincent Fouliard, qui m'a envoyé son courrier de démission il y a quelques jours.

Je dois vous donner communication des délégations de vote : M^{me} Fommarty qui, comme vous le savez, a eu un deuil dans sa famille, son père est décédé, est remplacée par M. Dubois, M. Houtart est remplacé par M^{me} Gaillabaud, M^{me} Vingerling par M. Pinta, M. Citerne par M^{me} de Bellabre, M^{me} Kalfon par M^{me} Lioret, M. Graux par M. Pouilly, M^{lle} Haberah par M^{lle} Bachelet et M^{lle} Naturel par M. Macé.

Voilà pour la communication des délégations de vote.

Le secrétaire de séance ; M. Dubois est candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

M. Dubois est secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 14 février 2013.

M. le Maire

Le procès-verbal du 14 février ; vous l'avez reçu. Avez-vous des remarques particulières sur le 14 février, la Saint Valentin ?

Je vous en prie, Monsieur Conway. La Saint Valentin s'est bien passée, malgré le Conseil municipal ? Il y a eu un grand débat.

M. Conway

J'ai eu quelques jours pour prendre mes dispositions.

M. le Maire

Très bien, Monsieur ; c'est bien.

M. Conway

Justement, c'est à ce sujet. Malgré le fait que ce soir, on ait encore été mis dans les mêmes conditions que la fois précédente, c'est-à-dire être averti le vendredi soir et ne pouvoir accéder aux documents complémentaires que le lundi matin, donc n'ayant, *de facto*, que trois jours de préparation dans un cadre de semaine où il y a des activités professionnelles, je voulais vous dire ma satisfaction d'avoir reçu le mail communiquant les trois prochains conseils municipaux ; c'est déjà un grand pas, puisque cela permet vraiment de s'organiser.

Je vous remercie de cette démarche.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

M. Conway

La deuxième chose que je voulais dire à ce sujet est que sur ces trois conseils municipaux, deux tombent le jeudi, le 6 juin et le 27 juin ; je souhaiterais, dans la mesure du possible, que l'on puisse envisager une remise des documents ou un accès aux documents un jour plus tôt, de telle manière que l'on puisse, après, utiliser le week-end pour se préparer.

Je le fais longtemps à l'avance ; c'est le 6 juin et le 27 juin, donc on a le temps de regarder.

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'abord, ce sont des dates prévisionnelles, Mesdames et Messieurs, cela peut bouger.

Ensuite, les documents seront disponibles au plus tôt, évidemment, on essaiera de les faire au plus tôt, mais je ne peux pas vous l'assurer.

Merci infiniment.

Je dois également, Mesdames et Messieurs, vous informer que vous avez sur table un document qui modifie une des délibérations – ce sont des modifications mineures et non substantielles –, le point 3.13. Nous en reparlerons quand nous arriverons à ce point.

Il faut que nous adoptions le procès-verbal.

Qui est contre ? 3 voix.

M. Macé

M^{me} Armand ne prend pas part au vote, puisqu'elle n'était pas présente en séance.

M. le Maire

Vous voyez, Madame, cela commence bien ! Si vous voulez, vous pouvez vous affranchir.

Il y a donc 3 voix contre, une abstention et 31 pour. Le procès-verbal est adopté à la majorité.

Nous passons donc aux questions inscrites à l'ordre du jour.

I - Pôle Ressources

Finances

1.1 - Mise en place de l'abattement facultatif en faveur des personnes handicapées.

M. le Maire

Le premier point est la mise en place de l'abattement facultatif en faveur des personnes handicapées. Avez-vous des remarques particulières sur ce dossier ?

Je vous en prie, Monsieur Macé.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voudrais, tout d'abord, me réjouir que ce point soit enfin inscrit à l'ordre du jour du Conseil municipal. Nous avons demandé à deux reprises que ce point soit présenté à l'assemblée délibérante ; une première fois, vous aviez refusé que ce point soit inscrit et une deuxième fois, vous nous aviez donné votre accord ; je vois que ce soir, c'est concrétisé par cette délibération, c'est une très bonne chose par rapport aux personnes qui souffrent d'un handicap de pouvoir disposer, conformément à la loi, d'une diminution de leur taxe locative de 10 %.

Je vous remercie, mes chers collègues, et, évidemment, nous approuverons cette délibération.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Si nous avons refusé, c'est que, tout simplement, nous étions hors délai la dernière fois ; nous nous y prenons très tôt cette année et nous sommes en plein dans les délais.

Merci.

Pas de remarque particulière ? (*Non.*)

On va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

1.2 - Subventions 2013 aux associations.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques particulières ou des questions à M. Dransart ? Sachant – je vous le dis avant que M. Dransart ne vous le dise – que je vous invite chacun à voter, vous nous signalerez les associations pour lesquelles vous ne voulez pas voter parce que vous êtes membres desdites associations ; on fera un tour de table pour vérifier.

Avez-vous des questions à M. Dransart ?

Monsieur Ranji, je vous en prie.

M. Ranji

Bonsoir à tous.

Effectivement, j'ai, comme chaque année, épiluché les subventions aux associations. J'ai plusieurs questions ; je vais le faire association par association.

D'abord AEGC anciens élèves, la subvention, l'année dernière, était de 41 000 euros et, cette année, elle passe à 58 000 euros ; qu'est-ce qui justifie cela ?

M. Dransart

Si vous avez regardé les décisions précédentes, vous avez probablement vu qu'il y a une convention triennale qui est fixée à 58 000 euros, sauf que l'année dernière, comme il n'y avait pas eu, lors de la destruction de la Salle des fêtes, de manifestation de fin d'année, ils n'avaient pas eu besoin du budget pour la réalisation de cette manifestation ; là, ils ont trouvé d'autres dispositions pour le faire et, du coup, on revient au plafond de la convention.

M. Ranji

Très bien ; Je vous remercie.

Ensuite, sur l'AFGC, Football club de La Garenne-Colombes, la subvention est passée, l'année dernière, de 370 000 à 343 000.

M. Dransart

Comme chaque année, je fais une diminution, parce que c'est un plan qui est prévu, qui est indiqué, d'ailleurs, dans les documents de l'Assemblée générale du club ; j'ai un projet de diminution de la subvention à 250 000 euros qu'on va faire sur une dizaine d'années ; on a commencé cela en 2007 et maintenant, on en est à 343 000 euros, donc on a déjà perdu 100 000 euros en six ans.

Que puis-je vous dire d'autre ? Il y a un événement particulier cette année qui est qu'on a signé la convention avec le CER, donc le Comité d'entreprise de la SNCF, ce qui fait qu'on va prendre à notre charge la location du terrain que le foot payait directement ; du coup, on retire la somme qui était utilisée pour la location.

M. Ranji

D'un côté, si je comprends bien, puisque vous dites qu'à terme, cela va passer à 250 000 euros, sur les dernières années, il y a eu des travaux sur le grand terrain de foot, c'est ce qui a nécessité notamment une augmentation très importante. En fait, sur les prochaines années, il ne risque pas d'y avoir de changement au niveau du terrain ?

M. Dransart

Non, il n'y a jamais eu d'augmentation.

M. Ranji

Il me semble qu'une année, je dis peut-être une bêtise, vous m'arrêtez si je la dis, on était monté à peu près jusqu'à 400 000 ou 450 000 euros.

M. Dransart

Oui, c'est ce que je disais ; on était à 450 000 euros et, depuis, on descend année par année ; aujourd'hui, on est à 343 000 euros et l'objectif est d'atteindre le premier plancher de 250 000 euros, seulement on le fait année après année, petit à petit, parce que c'est assez difficile pour une association aussi importante de réorganiser son activité, d'avoir des éducateurs, de conserver la qualité de service, tout en réorganisant aussi abruptement la baisse de la subvention.

M. le Maire

Merci.

10 ans, c'est relativement peu abrupt, Monsieur Dransart.

M. Dransart

10 ans, c'est abrupt ?

M. le Maire

Non, ce n'est pas très abrupt.

M. Dransart

C'est pour cela. L'idée, c'était de le faire en une seule fois ; non, cela aurait été trop dur.

M. Ranji

Ensuite, concernant l'Olympic Garennois, pourquoi cela a-t-il été reporté en juin ?

M. Dransart

Je crois que c'était indiqué dans la délibération, en fait, l'Olympic Garennois est en train de se dissocier en huit associations ; aujourd'hui, elles sont en train de finir leur création et de définir comment l'essaimage, en tout cas d'un point de vue comptable et juridique, comment la répartition de la subvention, pour laquelle il y a aussi une convention triennale, va se faire au sein de ces huit associations.

Il y aura une délibération qui sera probablement jointe sur ce sujet, mais le montant sera le même : 185 000 euros.

M. Ranji

Enfin, dernière intervention, concernant le Tennis Club Garennois, sur la demande de subvention, l'association a demandé 60 000 euros, ils demandent explicitement un passage de la subvention annuelle de 55 000 à 60 000, notamment pour ne pas augmenter les coûts des cotisations, surtout dans la période actuelle que l'on connaît ; pourquoi avoir refusé cette augmentation de 5 000 euros ?

M. Dransart

On est en discussion avec eux. En fait, on a simplement changé les priorités qui sont affectées au Tennis Club, puisque là, on est en train de revoir l'organisation de leur *club house* et la création de courts de tennis. En fonction de ces éléments et de la possibilité d'avoir des terrains côté ASCO, donc CER, toujours sur le même sujet, on a la possibilité d'avoir plus de salles, plus de courts, donc plus d'adhérents ; du coup, il n'y a pas besoin d'avoir cette augmentation.

Les associations, parfois, demandent plus et on agit, on prend nos décisions.

M. Ranji

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions sur les subventions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Une question complémentaire concernant Chœur et Orchestre Telemann ; pourquoi cette baisse ?

M. Dransart

J'allais dire que ce n'est pas mon rayon ; peut-être Jean-Pierre Butet ?

M. Butet

Ils ne font plus de concert actuellement sur La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Merci.

La subvention était strictement proportionnelle au nombre de concerts à La Garenne-Colombes.

Merci beaucoup.

Plus d'autre question ? (*Non.*)

On va passer au vote. Je vous propose, pour une raison de méthode, d'abord, de balayer, de faire un tour du Conseil Municipal, et vous nous direz, chacun, les associations pour lesquelles vous ne voulez pas prendre part au vote, c'est-à-dire les associations auxquelles vous participez, en réalité.

Je vais vous interroger chacun, l'un après l'autre, et vous allez nous dire à quelles associations vous appartenez et pour quelles associations vous ne voulez pas prendre part au vote.

M. Perrée

AEGC, CAP, Comité des Médaillés, Croix-Rouge, Comité des Œuvres Sociales, ACPG-CATM, le Souvenir français, SNAAG, UNC, APEI.

M^{me} Labrousse

Le Souvenir Français et l'Adavip.

M. Hervo

L'Amicale philatélique et le Photo-Club.

M^{me} Raimbault

Je participe au vote pour toutes les associations.

M. de Boutray
AEGC.

M^{me} Juvin-Marleix
Conservatoire.

M. Dubois
La Garenne Jeunesse.

M^{me} Gaillabaud
Tennis Club Garennois et AEGC.

M. Dransart
Médillés Jeunesse et Sports.

M. Chaillet
UNC.

M^{me} Vaussoué
Croix-Rouge, Souvenir français, SNAAG, UNC, Comité des Médillés de la Jeunesse et des Sports.

M. Butet
Foyer Esquimaux, Olympic Garennois, Olympic Natation, SNAAG et Souvenir Français.

M. Pouilly
AEGC et Souvenir français.

M^{me} Lioret
Aucune association.

M. Pinta
Je peux voter partout.

M^{me} de Bellabre
Je peux voter partout.

M^{me} Thimel
AEGC, Comité des fêtes, quartier des Vallées.

M. Ballin
Je vote pour toutes les associations.

M. Barraquand
Je vote pour toutes les associations.

M. Zacaropoulos
Toutes les associations.

M^{me} Bachelet
Toutes les associations.

M. Gizardin
Toutes les associations.

M. Macé
Association des Hauts-de-Seine, Souvenir Français.

M. Ranji
Sabligar.

M^{me} Armand
AEGC.

M. Conway
Je peux voter pour toutes les associations.

M. le Maire
Quant à moi, vous me retirez de l'escrime, s'il vous plaît, de l'Olympic et des Arts martiaux.

On va faire un vote global, sauf si l'un d'entre vous souhaite ne pas voter sur une association ; est-ce que quelqu'un souhaite, sur une des associations, ne pas voter ou voter différemment de l'ensemble ? Non.

On fait un vote global.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

1.3 - Vote des taux 2013.

M. le Maire

Pour le point suivant, le vote des taux 2013, Monsieur Ballin, vous avez la parole.

M. Ballin

Comme l'année dernière et les années d'avant, me semble-t-il, nous proposons de maintenir les taux au même niveau que précédemment, comme indiqué dans le tableau ; c'est un peu petit, on ne voit pas très bien. Suite à cette fixation des taux, il s'avère que nous allons collecter pour 22,8 millions d'euros d'impôts et 4,3 millions d'euros pour la taxe sur les ordures ménagères.

Il est important de noter qu'on a eu une belle progression sur les bases côté taxe foncière, de plus de 8 %, due essentiellement à la partie amélioration des programmes ZAC, Ville, etc., et aussi, malheureusement, par le vote... Je vous retourne la question, Monsieur Macé, puisque tous les ans, vous me faisiez le coup, donc là, je me permets de le faire, puisque l'Assemblée de gauche, cette fois-ci, a voté une augmentation des bases de 1,8 %, il faut quand même le noter, qui va contribuer, malheureusement, bien que nous maintenions – je prends plaisir, maintenant, à faire l'inverse – les taux au même niveau, à avoir une augmentation sur la feuille d'impôts au final, à cause de cette décision de l'Assemblée de gauche.

En revanche, la mauvaise nouvelle, attendue, est la baisse sur l'ancienne taxe professionnelle, la CVAE, une partie de la taxe professionnelle, où l'on perd 500 000 euros, et sur la partie péréquation, qui nous fait assez mal, puisqu'on perd pratiquement 900 000 euros, si je lis bien.

Au final, et malgré la belle progression sur la base taxe foncière, on a une légère décollecte par rapport à l'année dernière en termes d'impôts, environ 170 000 euros de moins de collecte d'impôts par rapport à l'année dernière. Du coup, heureusement que nous avons maintenu un budget raisonnable, qui préservait ces réserves fiscales, puisqu'on perd un petit peu par rapport à l'année dernière en termes de collecte.

On propose de voter le maintien des taux à l'identique.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Ballin ; vous en avez pour cinq ans comme cela à faire la même remarque à M. Macé ; profitez-en !

Y a-t-il des remarques ou des questions à M. Ballin ?

Monsieur Macé, allez-y, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur Ballin, ce soir, ce que vous nous proposez, mais ce n'est pas nouveau – même s'il y a un nouveau gouvernement depuis l'année dernière, vous, vous n'avez pas changé –, c'est, en fin de compte, une augmentation des impôts locaux, parce que le calcul que vous avez fait, vous l'avez d'ailleurs très bien démontré, les impôts à La Garenne-Colombes vont, une nouvelle fois, augmenter à cause du vote que vous nous proposez ce soir.

Quand vous dites qu'il y a une revalorisation des bases, cela s'est toujours fait, quel que soit le gouvernement, de gauche ou de droite ; en revanche, il n'y a aucune obligation, évidemment, pour les collectivités territoriales d'appliquer cette augmentation.

Ce soir, vous voudriez nous faire croire qu'il y a une obligation d'appliquer l'augmentation de la revalorisation des bases d'imposition ; ce n'est pas du tout le cas et vous pourriez tout à fait, Monsieur Ballin, ce qui, c'est vrai, serait une première à La Garenne-Colombes, diminuer le taux pour, justement, compenser la revalorisation des bases. C'est ce que vous ne proposez pas, une nouvelle fois, ce soir, donc les Garennois payeront un peu plus d'impôts, en fonction des décisions que vous allez prendre ce soir.

Je rappellerai que, d'autant plus, vous allez accentuer la pression fiscale en particulier sur les ménages des couches moyennes en continuant à percevoir le même taux sur la TEOM, qui est de 8 %, qui est le taux le plus élevé des villes du 92, et le produit que vous nous proposez ce soir est en augmentation de près de 400 000 euros, alors que dans une des délibérations que vous nous proposez dans ce Conseil Municipal, vous nous indiquez que vous voulez arriver à baisser le tonnage des ordures ménagères, donc, d'un côté, la TEOM continue à augmenter d'une manière importante, de l'autre côté, vous voulez faire croire que vous avez une politique ambitieuse de baisse du tonnage des ordures ménagères qui devrait aboutir, en fin de compte, à des dépenses moindres et qui devrait donc, à partir de là, entraîner une diminution de la TEOM. C'est tout le contraire que vous nous proposez ce soir ; une nouvelle fois, vous faites payer aux Garennois votre politique que je qualifierais de « pas excellente », voire de « mauvaise », sur un certain nombre de dossiers, mais nous aurons l'occasion, ce soir, de revenir sur ces différents points.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Si vous me le permettez, Monsieur Ballin, je vais répondre.

Premièrement, sur la TEOM, on peut gloser à l'infini, il n'en reste pas moins que si on parle de diminution des tonnages, il faut savoir de quoi on parle, c'est une diminution ou une stabilité des tonnages à périmètre constant, mais si on a l'arrivée des nouveaux immeubles, cela va être difficile de baisser les tonnages avec l'arrivée des nouveaux immeubles et les nouveaux habitants.

Deuxièmement, vous dites que les impôts vont augmenter ; je vous rappelle que nous votons une stabilité, nous n'augmentons pas le taux des impôts locaux ; si les impôts augmentent finalement, c'est parce que la loi de finances que le gouvernement a fait voter augmente. En clair, vous nous reprochez de ne pas faire ce que le gouvernement n'a pas fait non plus ; le gouvernement a augmenté les bases et vous nous dites : « Il faut baisser les taux, parce que, sinon, à cause de la décision du gouvernement, les impôts vont augmenter » ; il fallait demander au gouvernement de faire le contraire de ce que vous nous demandez de faire ; c'est ainsi.

Monsieur Conway ?

M. Conway

J'avais juste une question.

Dans l'article 2 du projet de délibération, il est mis : « *fixe le taux de la TEOM au vu du produit attendu* » ; ce n'est pas au vu des dépenses attendues, puisque vous prétendez que ce budget est destiné à équilibrer les dépenses ?

M. le Maire

En fait, en matière de TEOM, le produit, c'est la dépense.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

1.4 - Gestion active de la dette 2013.

M. le Maire

Le point suivant, gestion active de la dette, Monsieur Ballin ?

M. Ballin

Il s'agit, comme tous les ans, de présenter le rapport sur la gestion active de la dette, qui permet à M. le Maire d'exercer la politique pour la collectivité locale et de présenter la manière dont nous souhaitons nous endetter.

Il n'y a pas de point particulier à noter par rapport aux autres années. Le point intéressant sur la partie stock d'emprunts, vous pouvez constater qu'on a une diminution de quasiment 600 000 euros, un peu plus, des emprunts, qu'on avait huit contrats et qu'on n'en a plus que cinq par rapport à l'année dernière, donc on s'est désendetté.

En termes de proposition, bien évidemment, on va rester sur des produits particulièrement simples, sans risque, comme d'habitude, pas de folie à La Garenne-Colombes sur la dette, avec l'idée, évidemment, de pouvoir financer toute la partie ZAC ; c'est le tableau de la troisième ou quatrième page, on pense demander 25 millions côté Ville et 7 millions côté ZAC des Champs-Philippe.

Pas de point particulier sinon.

M. le Maire

Merci.

Des questions à M. Ballin sur l'encours de la dette ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Par rapport au rapport que vous venez de présenter, Monsieur Ballin, quand vous dites qu'il n'y a pas grand-chose à dire, je ne sais pas s'il n'y a pas grand-chose à dire, mais vous passeriez, si les chiffres se confirmaient au 31 décembre 2013, de 4 millions à 25 millions ; je ne sais pas s'il n'y a pas grand-chose à dire quand on multiplie par 5 la dette de la Ville, donc il y a évidemment un certain nombre de choses à dire, dont une partie, évidemment, pour payer la ZAC des Champs-Philippe, qui, rappelons-nous, quand vous nous présentiez l'opération, n'impactait pas les comptes de la Ville, mais quand on reprend en régie directe cette opération, on se rend compte que cela impacte, pour l'instant, le montant des emprunts contractés par la Ville.

Deuxièmement, votre rapport n'est pas totalement complet. Je rappellerai qu'il y a un certain nombre d'emprunts cachés et que vous ne voulez pas faire apparaître, vu le montage des opérations que vous avez réalisé ; je pense, en particulier, à l'école Jean Jerphanion, où, en fin de compte, nous payons une location de cette école qui est un emprunt déguisé, que vous n'avez pas voulu prendre à l'époque, mais qui, en fin de compte, vient alourdir la note finale, qui commence à être salée par rapport à ce que vous nous présentez ce soir.

Assumez maintenant la multiplication par 5 des emprunts que vous nous présentez, ce n'est pas rien, et vous qui avez l'habitude de dire que la Ville était peu endettée, on constate ce soir une tout autre réalité et les vrais chiffres commencent à sortir.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Outre la remarque que vient de faire mon collègue sur la location de Jean-Jerphanion, je voulais rappeler, nous avons eu ce débat l'année dernière, l'effet pervers ou positif du fait d'emprunter. L'effet positif qu'il y a d'emprunter est d'étaler la dépense et, évidemment, c'est

un effet positif si on étale la dépense par rapport à un investissement, c'est-à-dire qu'on emprunte sur 15 ans et cet investissement est destiné à être utilisé pour au moins 15 ans ; cela permet d'affecter année par année le poids de cet investissement aux utilisateurs présents sur la commune et qui payent l'impôt cette année-là.

L'effet pervers de ne pas emprunter est d'augmenter à court terme les prélèvements, de rendre la situation difficile pour les foyers avec des revenus modestes et, du coup, il y a une pression pour que ces personnes ne puissent pas suivre et soient obligées de quitter La Garenne-Colombes. On a un problème à court terme de mixité sociale qui peut être mis en œuvre par cette politique.

M. le Maire

Et donc, au total, vous souhaitez que l'on emprunte plus ou moins ? Je ne comprends pas bien...

M. Conway

Je souhaite que l'on emprunte plus, parce que vous mettez en avant...

M. le Maire

Je l'ai bien noté, Monsieur Conway.

M. Conway

Oui, mais je précise ; vous mettez en avant le niveau d'endettement, mais le niveau d'endettement, comme je le disais également la dernière fois, vous pouvez arriver à zéro d'endettement en augmentant encore plus les impôts, donc le niveau d'endettement n'est pas le seul paramètre à prendre en compte, il y a le niveau des impôts, et notamment au niveau, non pas des taux, mais du poids en euros que cela représente pour les familles à revenus modestes et qui ne sont pas en mesure de supporter des hausses sur leur budget par les temps qui courent.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Ballin, vous voulez répondre ?

M. Ballin

Non...

Sur la ZAC, comme d'habitude, on peut présenter les chiffres de manière complètement sectaire, mais vous savez très bien que si on doit emprunter plus, c'est parce qu'on attend aussi des recettes de l'immobilier ; il n'y a pas d'emprunt sans un actif derrière qui rentre. La ZAC n'est pas juste un morceau que l'on regarde avec la petite lorgnette en disant : « C'est grave, il y a beaucoup d'emprunt » ; oui, mais, en même temps, il y a de l'actif immobilier derrière, qui va forcément rapporter et être vendu.

Il s'agit plus d'ajustements et de maintien de trésorerie que d'un endettement pur et dur de 25 millions que les Garennois vont devoir porter ; c'est quand même essentiel.

C'est ce que je voulais ajouter.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voudrais reprendre ce que M. Ballin vient de développer et m'adresser à M. Macé et je voudrais rétablir un certain nombre de vérités que vous faites semblant de ne pas comprendre, Monsieur Macé, et en faisant semblant de ne pas les comprendre, vous trompez nos concitoyens.

Je m'explique : vous devriez savoir qu'une opération d'aménagement, par essence, est consommatrice de trésorerie ; on dépense avant d'engranger des recettes, c'est inhérent à ce genre d'opération, c'est incontournable ; j'ajouterai même que c'est presque un miraculeux hasard ou de miraculeuses circonstances qui font qu'en récupérant cette opération de la SEM 92, nous récupérons une trésorerie positive ; une trésorerie positive dans une opération d'aménagement, par définition même, il n'y a pas besoin de sortir d'une grande école pour le comprendre, c'est à peu près impossible.

En récupérant de la SEM 92 l'opération d'aménagement, la Ville, évidemment, doit faire face à cette caractéristique inhérente et incontournable d'une opération d'aménagement, c'est-à-dire être consommatrice de trésorerie.

Facialement, cela apparaît comme une augmentation de l'endettement, mais ce n'est pas vrai du tout, Jean-Philippe Ballin vient de le souligner, je le confirme, je le conforte, c'est du défaut temporaire de trésorerie, de la nécessité temporaire de trésorerie, à laquelle, de la même façon, tout aménageur – c'était le cas de la SEM 92 – est confronté. C'est donc tout à fait fallacieux et trompeur d'annoncer : « Le taux d'endettement de la Ville augmente » ; non, les besoins de trésorerie temporaires de l'opération d'aménagement des Champs-Philippe apparaissent dans le budget communal, alors qu'ils n'y étaient pas auparavant.

J'ajoute, enfin, parce que vous l'affirmez régulièrement et je le démens non moins régulièrement, je continue à affirmer solennellement devant tout le monde et le public ici réuni que l'opération d'aménagement des Champs-Philippe est une opération qui sera, par définition, elle aussi, équilibrée budgétairement, comme cela a été prévu dès l'origine et cela ira comme cela jusqu'à la fin.

Vous pouvez essayer de tromper nos concitoyens en disant que ce n'est pas vrai ; je regrette, si vous dites cela, vous mentez, vous trompez les Garennois, l'opération sera équilibrée, comme elle a toujours été prévue.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je ne sais pas qui ment ce soir, mais je prends vos documents, je ne prends pas d'autres documents, donc assumez, comme d'habitude, ce que vous écrivez. Vous nous expliquez ce soir dans le rapport sur la dette qu'elle passe de 4 460 000 à 25 276 000, les chiffres sont ici présents, assumez vos chiffres !

Après, vous voulez nous vendre je ne sais quoi, Monsieur Hervo, dans les années qui viennent ; nous verrons bien, dans les années qui viennent, les comptes de la ZAC. Aujourd'hui, votre besoin pour régulariser les comptes, pour les équilibrer, pour payer les équipements publics, parce que vous ne nous ferez pas croire le contraire, une partie de l'emprunt, c'est pour payer les équipements publics réalisés sur la ZAC, vous avez besoin de 13 200 000 euros et, sur la Ville, de 8,1 millions.

D'ailleurs, je remarquerai que sur la Ville, par rapport aux années précédentes, vous doublez quasiment la demande d'emprunt. Faudrait-il penser que l'année 2013 étant l'année juste avant les élections, il faut réaliser un certain nombre de choses sur la Ville, parce qu'il faut présenter un minimum de bilan aux électeurs de mars 2014 ?

Aujourd'hui, vos chiffres sont ce qu'ils sont, assumez-les ! Je constate, parce que ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens, que la dette est multipliée par 5, vous qui nous aviez raconté, M. le Maire en tête, à chaque Conseil municipal : « Qu'est-ce qu'on est bien à La Garenne-Colombes, on est la troisième Ville la moins endettée du 92 » ; c'est un peu moins vrai ce soir, c'est ainsi, c'est aussi le résultat, mes chers collègues, de votre nouvelle gestion ; il ne fallait pas, à ce moment-là, Monsieur Hervo, que la convention publique d'aménagement de la ZAC des Champs-Philippe soit annulée par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise ; elle l'a été, on voit le résultat que cela donne aujourd'hui et, pour une fois, et, évidemment, c'est très clair pour les Garennois, la vérité des chiffres est au rendez-vous aussi sur cette opération, comme elle l'est sur les autres.

M. le Maire

Monsieur Macé, je suis désolé, mais vous êtes de mauvaise foi, parce que la réalité des chiffres est la suivante : page 3 du document, il est inscrit qu'entre 2012 et 2013, nous sommes passés à un encours de dette de 5 millions à 4,3, donc nous désendettions la Ville de La Garenne-Colombes. En même temps, nous passons d'un taux résiduel de 3,29 à 3,12 %. À périmètre constant, la Ville se désendette.

Il est vrai qu'il faudra inscrire un emprunt nouveau cette année, mais comme l'ont fort bien dit M. Ballin et M. Hervo, c'est un emprunt pour équilibrer une opération d'aménagement qui a des recettes en face. En réalité, ce n'est pas budgétairement un emprunt, c'est une variation de trésorerie ; c'est comme cela qu'il faut le comprendre, donc à périmètre constant, la Ville de La Garenne-Colombes se désendette, c'est la réalité, et vous le savez très bien, vous êtes directeur général d'une Ville, qui est d'ailleurs plus endettée que la nôtre, je le rappelle, largement plus endettée que la nôtre, et vous savez très bien ce dont je parle.

Enfin, je constate que d'un côté, l'opposition, par l'intermédiaire de M. Macé, dit : « Vous êtes trop endettés », et par l'intermédiaire de M. Conway, dit : « Vous n'êtes pas assez endettés ». Mes chers collègues, devant une telle unanimité de l'opposition, je pense que, peut-être, nous pourrions continuer à dire qu'effectivement, nous sommes la troisième ville la moins endettée des Hauts-de-Seine.

Monsieur Conway, j'ai bien entendu votre argument, qui se tient, mais qui est une thèse, je ne suis pas d'accord avec cette thèse, je pense que les temps incertains que nous vivons aujourd'hui nous obligent particulièrement à être très vigilants sur la dette, et en particulier à la baisser dès que c'est possible, ce que nous faisons, parce que nous ne savons pas de quoi demain sera fait en matière de finances publiques.

Je pense qu'aujourd'hui, les villes qui se sont beaucoup endettées hier le regrettent et beaucoup de villes pensaient il y a encore quelques années qu'il fallait s'endetter pour tenir la thèse que vous développez, qui, encore une fois, est tout à fait légitime, et aujourd'hui, elles s'en mordent les doigts ; nous sommes dans une période tellement inconstante que les villes peu endettées ont un avantage sur les autres, je me félicite que nous ne soyons peu endettés, à hauteur de 4,3 millions d'euros en 2013, comme vous le savez, contre 5 millions l'année dernière.

Mes chers amis, de toute façon, c'est un débat sans fin, puisque nous ne parlons pas de la même chose, en réalité, M. Macé et moi, et vous comprenez pourquoi vous n'avez pas les mêmes chiffres, mais à périmètre constant, nous passons de 5 à 4,3, en réalité, de 4,99999 à 4,3.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Quand vous dites « des temps incertains », ce sont des temps incertains aussi pour les Garennois.

M. le Maire

Oui, bien sûr, raison de plus pour être vigilant !

M. Conway

Nous pouvons aussi apporter notre contribution à alléger le poids sur leurs épaules.

M. le Maire

Oui, mais, Monsieur Conway, ce n'est pas en augmentant le poids de nos enfants et petits-enfants qu'on va améliorer la question. Je pense qu'on a intérêt à bien gérer au jour le jour déjà et de faire en sorte de ne pas accumuler d'impôts pour demain, parce que la dette

d'aujourd'hui, c'est l'impôt de demain, il ne faut pas se faire d'illusion ; c'est la réalité des choses.

M. Conway

Au niveau des temps incertains, je disais que c'est un temps incertain pour les Garennois, donc il s'agit aussi d'apporter notre écho sur l'allègement de ce qui pèse sur leurs épaules.

Je voudrais aussi dire qu'à travers l'opération de l'ex-Centre Technique Municipal ou de la place de Belgique, etc., il y a aussi le phénomène que l'on a réduit le foncier disponible. Je prends comme analogie le moment où l'État s'est désengagé et a vendu les autoroutes ; ils ont réduit l'endettement, mais ils ont perdu du foncier, ils ont perdu des actifs. À travers le CTM, où on détenait l'ensemble de la parcelle, on a une partie de la parcelle qui est partie dans une structure privée.

Je veux dire que le désendettement se fait aussi, à bon terme ou à mauvais terme, par une contrepartie d'abandon, de vente de foncier.

M. le Maire

Dont la vente elle-même procure des intérêts par l'impôt local qu'elle crée. Je suis bien content que vous ayez employé le mot « désendettement », vous constatez qu'il y a, effectivement, un désendettement, vous l'avez dit, je vous remercie de l'avoir reconnu.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? 30 voix. Adopté à la majorité.

Je vous remercie, donc la Ville se désendette.

Ressources Humaines

1.5 - Personnel communal - Modification du tableau des emplois.

M. le Maire

Personnel communal, modification du tableau des emplois, Madame Juvin-Marleix, des suppressions, des créations, à bilan nul sur plusieurs Conseils municipaux ; c'est cela ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, c'est cela.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Je vous en prie, Monsieur Macé.

M. Macé

J'ai deux questions.

Est-ce que vous pouvez nous indiquer les horaires de travail de l'agent où il y a création d'un poste à la Médiathèque pour la surveillance des salles de travail ?

M^{me} Juvin-Marleix

De mémoire, cela doit être 18 heures 30 - 23 heures.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Donc c'est un poste non complet.

M^{me} Juvin-Marleix

Non, c'est un temps complet, parce que, par ailleurs, il assure des missions au sein de la Médiathèque.

M. Macé

Donc ce n'est pas que de 18 heures 30 à 23 heures.

M^{me} Juvin-Marleix

Vous me parliez des salles de travail, donc je vous réponds sur les salles de travail.

M. Macé

Les autres horaires, vous les avez ?

M^{me} Juvin-Marleix

Ces horaires sont fluctuants ; je ne vais pas vous répondre sur ces horaires...

M. Macé

Vous me les indiquerez, s'il vous plaît ?

M^{me} Juvin-Marleix

Oui, mais il faudrait que je vous transmette ses plannings, qui sont variables, si vous le souhaitez.

M. Macé

Elle n'a pas un minimum d'horaires fixes ?

M. le Maire

Monsieur Macé, quel est le but de votre question ?

M. Macé

C'est simple, il y a un poste qui est créé, il y a des horaires de travail ; quels sont-ils ?

M^{me} Juvin-Marleix

S'agissant des salles de travail, de mémoire, c'est 18 heures 30 - 23 heures. Pour répondre à votre question, puisque c'est cela qui est important aussi, qui est de savoir si c'est un temps complet, c'est un temps complet, avec le reste pour compléter ; on ne va pas le faire venir une heure le matin et le reste le soir.

M. Macé

OK, et vous m'indiquerez les jours de travail, évidemment, aussi.

M. le Maire

Vous voulez savoir les jours où il travaille ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Mais pourquoi pour lui ? Tous les agents de la collectivité, vous voulez savoir leurs horaires et leurs jours ou celui-là ?

M. Macé

En particulier celui-ci ; vous nous proposez un poste, donc Je pose un certain nombre de questions sur ce poste.

M^{me} Juvin-Marleix

Très bien, mais c'est étonnant. À chaque fois, on a une modification du tableau des emplois et c'est la première fois que vous posez ces questions.

M. le Maire

On vous donnera cela.

M. Macé

Dans le cadre du recrutement d'un animateur pour le Point information jeunesse, vous supprimez en même temps un poste ; je ne comprends pas...

M^{me} Juvin-Marleix

En fait, le libellé : « *dans le cadre du recrutement d'un animateur pour le Point information jeunesse* », il ne s'agit pas du grade, il s'agit du poste. En fait, c'est le grade de poste d'animateur qui est supprimé, puisque c'était un grade qui avait été créé en janvier 2013, au moment du recrutement, et qui n'a pas été utilisé, puisque cette personne a été recrutée sur un autre grade. En fait, ce poste n'a jamais été occupé *de facto*. Il est vrai que cela prête à confusion, le : « *dans le cadre du recrutement d'un animateur* » ; c'est le poste, mais ce n'est pas le grade d'animateur.

M. le Maire

Merci beaucoup.

D'autres questions ? Non.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

1.6 - Personnel communal - approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire et de la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne relatif à la mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles.

M. le Maire

Approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire et de la convention avec le CIG pour la mise en œuvre du dispositif de sélections professionnelles, des questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

M. Macé

Est-ce que M^{me} Juvin-Marleix peut nous présenter ce point, s'il vous plaît ?

M^{me} Juvin-Marleix

Si vous voulez.

M. le Maire

Vous n'avez pas les documents, Monsieur Macé ?

M. Macé

C'est intéressant pour tout le monde que ce point soit présenté.

M. le Maire

Vous avez bien reçu les documents, vous avez eu le temps de les lire ?

(M. Macé acquiesce.)

M^{me} Juvin-Marleix

Je pense que le plus simple est que vous me posiez des questions.

C'est un dispositif qui a été ouvert par la loi du 12 mars 2012, qui a permis de titulariser des personnes sous certaines conditions et qui réserve à la collectivité la possibilité de titulariser ces personnes, en tout cas pour ce qui concerne certaines catégories, les catégories A et certaines catégories B, sous réserve de passer un examen professionnel ; c'est dans ce cadre que le CTP a délibéré le 22 février dernier et qu'il a été décidé de passer à la titularisation pour un poste d'attaché, un poste de technicien principal de deuxième classe pour l'année 2013 et, comme vous le voyez également, pour l'année 2014, un poste de rédacteur, étant précisé que le débat qui a eu lieu le jour du CTP était de savoir si cette sélection professionnelle allait se passer au sein de la collectivité ou au sein du CIG, auquel nous sommes adhérents.

Le débat a eu lieu au sein du CTP. Il a été retenu, et je pense que c'est beaucoup mieux en termes d'impartialité, d'objectivité et aussi d'organisation des concours, parce que le CIG a l'habitude, que cela se passe au sein du CIG. C'est ce que nous vous proposons dans ce cadre.

M. le Maire

Merci beaucoup. D'autres questions à M^{me} Juvin-Marleix ?

Monsieur Macé, continuez, vous avez la parole.

M. Macé

Ce soir, ce point est évidemment important pour les agents de notre collectivité territoriale.

Vous nous proposez un certain nombre de décisions issues des propositions du CTP du 22 février dernier. Je voudrais d'abord savoir pourquoi les trois postes que vous proposez ne sont que trois postes, alors que les personnes éligibles à ce dispositif sont au nombre de 14.

M^{me} Juvin-Marleix

14, non, de mémoire. Le débat était de savoir si certaines personnes, au sein du CTP, certains représentants du personnel, estimaient qu'il pouvait y avoir une rupture d'égalité – c'est ce qui a été dit le jour du CTP – entre les titulaires qui ont passé des concours, qui appartiennent à la catégorie A et la catégorie B, et ceux que nous titulariserions, si vous approuvez aujourd'hui ce programme pluriannuel, donc hors concours, parce que la sélection professionnelle dont je viens de vous parler n'est pas un concours. Le débat a été assez intéressant là-dessus, de savoir si nous faisons rentrer dans la fonction publique territoriale des personnes.

Il a été retenu, *in fine*, que nous retenons une catégorie A, le poste d'attaché, et deux catégories B qui, en principe, nécessitent le passage par un concours, au vu des expériences professionnelles de ces agents, au vu également de la politique marquée par la collectivité, notamment en ce qui concerne la formation professionnelle que nous voulons vraiment promouvoir au sein de la collectivité ; ce sont ces éléments qui ont pesé en faveur de cette décision.

M. le Maire

Merci.

Gardez la parole, Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Je constate, malgré vos explications, que 14 agents sont éligibles au dispositif de sélection professionnelle, et je suis assez tranquille de parler de cela, par une loi qui a été votée sous l'ancien gouvernement.

M^{me} Juvin-Marleix

Absolument.

M. Macé

Je suis assez tranquille, d'autant plus, pour parler de ce dispositif. 14 agents sont éligibles, vous nous en proposez trois, dont, d'ailleurs, en termes de programmation, deux en 2013, un en 2014 ; on ne sait pas ce qu'a fait le rédacteur pour ne passer qu'en 2014 et pas en 2013 ; c'est assez surprenant, quand vous ne proposez que trois agents.

Je déplore, Madame Juvin-Marleix, votre prise de décision qui va certainement être approuvée ce soir par vos amis du Conseil municipal sur le fait que vous laissez un certain nombre d'agents méritants, présents depuis de très nombreuses années dans la collectivité territoriale, sans être éligibles à ce dispositif, alors qu'ils le sont, mais que de votre volonté, vous ne le souhaitez pas.

Deuxièmement, par rapport au rapport que vous avez présenté au CTP, et cela rejoint ce que je vous ai toujours dit et je vois que vous maintenez coûte que coûte vos décisions, un certain nombre d'agents de catégorie C sont, eux, éligibles à rentrer directement sans concours dans la fonction publique territoriale. Il y a un certain nombre de postes que vous avez listés d'agents tous éligibles dans votre

document, *in fine*, qui pourraient bénéficier d'une entrée dans la fonction publique territoriale ; ils sont, de mémoire, 17, vous n'en proposez que 3 et vous continuez à mettre un certain nombre d'agents en situation précaire d'agents non titulaires.

Ce sont les agents les moins bien payés dans toute la fonction publique et je trouve cela vraiment anormal ; en plus, ils sont là, eux aussi, depuis de très nombreuses années, ce sont des agents méritants, qui font leur travail ; quand on fait appel à eux, ils sont présents. J'imagine qu'ils étaient présents, comme dans toutes les collectivités territoriales, les jours où il a neigé, on a pu compter sur eux, et voici comment vous les remercier par rapport à ce type de dispositif.

Cela continue, malheureusement, votre philosophie, vous n'avez pas l'air vraiment d'aimer les fonctionnaires, vous continuez à ne pas les aimer par ces prises de dispositions.

Je ne pense pas que les syndicats puissent être d'accord avec ce que vous avez proposé au CTP. Les chiffres sont têtus, des agents sont éligibles à rentrer directement dans la fonction publique sans concours, il n'est pas normal, ce soir, que vous ne créiez pas les postes nécessaires par rapport à cela.

M^{me} Juvin-Marleix

Monsieur Macé, ce n'est pas parce qu'on prétend qu'on aime les fonctionnaires, comme vous le faites, que c'est une preuve et un gage d'amour, d'une part, et de bonne gestion du personnel, d'autre part. On n'est pas là pour faire du bla-bla, on est là pour regarder les situations, également individuelles, de chacun des agents de la collectivité.

Quand vous me parlez, de mémoire, de 17 agents de catégorie C, j'en ai retenu 16 qui sont titularisables sans concours. Figurez-vous que ces 16 bénéficient d'un CDI, donc quand vous me parlez de précarité, d'absence de reconnaissance de la collectivité, c'est du bla-bla ! Ils bénéficient d'un CDI, premièrement.

Deuxièmement, sur ces 16 agents bénéficiaires, qui vont être bénéficiaires ou dont le contrat est CDIable et qui vont l'être, bon nombre d'agents, figurez-vous, Monsieur Macé, ne souhaitaient pas être titularisés. Vous savez que chaque année, le Conseil Municipal vote un budget dans le cadre de la titularisation, puisque nous versons aux agents en fin de stage une indemnité d'environ 2 000 euros, donc cela représente une somme à inscrire au budget, et avant de faire toutes ces démarches, nous avons interrogé un certain nombre d'agents, et notamment d'agents qui, en termes de retraite, pouvaient y perdre. Effectivement, j'ai en tête une dizaine d'agents qui n'ont pas souhaité être titularisés.

Ne dites pas des choses qui ne correspondent pas à la réalité, parce que cela fait partie de votre leitmotiv habituel de dire que je n'aime pas, nous n'aimons pas, la majorité, surtout, n'aime pas les agents, c'est à la fois absurde, grotesque – pardonnez-moi de ces paroles un peu outrancières, mais il n'y a que cela qui me vient à la bouche – et, surtout, c'est totalement inexact.

Je pense en avoir terminé.

(M. Macé demande la parole.)

M. le Maire

Monsieur Macé, on va arrêter là-dessus, parce que vous faites votre petit jeu en disant que les fonctionnaires sont malheureux, etc., nous avons une politique dynamique, donc on peut continuer *ad vitam aeternam* dans ces incantations ; essayez de résumer votre position que l'on connaît...

M. Macé

Le constat est simple et M^{me} Juvin-Marleix vient de le confirmer, vous aviez la possibilité de mettre en stage un certain nombre d'agents, vous ne le faites pas, vous nous inventez une nouvelle notion qui n'existe pas, d'ailleurs, donc c'est très intéressant, et vous voulez faire croire que la retraite des fonctionnaires est moins intéressante, alors que c'est tout le contraire. Si, évidemment, vous tenez ce type de propos mensongers aux agents, ils ne peuvent que continuer à penser que vous avez raison, mais ce n'est pas du tout le cas ; la retraite dans le cadre de la CNRACL est plus intéressante que la retraite dans le cadre du privé. Ne dites pas des choses qui sont totalement fausses ; n'importe quel DRH de France et de Navarre d'une commune connaît cela, donc ne dites pas cela, c'est un faux prétexte. Aujourd'hui, nous constatons, Madame Juvin-Marleix, une nouvelle fois, que vous aviez l'opportunité de mettre en place un vaste plan de possibilités données aux agents de rentrer dans la fonction publique, vous le refusez une nouvelle fois et je pense qu'ils ne pourront qu'être déçus de cette prise de décision que vous allez prendre ce soir.

M. le Maire

Merci.

Madame Juvin-Marleix, vous concluez ?

M^{me} Juvin-Marleix

Simplement, Monsieur Macé, je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi sur la retraite et n'importe quoi sur le travail qui est effectué par nos ressources humaines. Je transmettrai, et je pense qu'elle sera très touchée, à notre directrice des ressources humaines l'appréciation combien positive que vous faites de son travail et de sa manière de calculer les droits à la retraite de nos agents ! Je pense qu'il y en a beaucoup dans le service qui seront assez peu contents.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je suis troublé, parce qu'évidemment, je n'ai pas eu accès à ce document détaillé qu'évoque Christophe Macé, je ne l'ai pas vu dans les documents consultables au secrétariat général, donc je découvre les chiffres.

Découvrant ce problème, j'entends, d'un côté, des chiffres très précis, du vôtre, vous ne les contestez pas, ou à la marge, mais vous n'expliquez pas pourquoi vous ne le faites pas, pourquoi vous ne le faites pas à tout le monde. Vous dites que c'est la même chose, ce sont des CDI, mais si c'est la même chose, pourquoi vous ne le faites pas ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Est-ce que vous voulez bien expliquer à M. Conway la différence entre...

M^{me} Juvin-Marleix

Rentrer dans la fonction publique, être titulaire, signifie devenir fonctionnaire de la fonction publique. Bénéficier d'un CDI signifie que c'est le contraire d'un contrat à durée déterminée, donc il y a une pérennité des relations de travail et, pour l'agent, cela permet d'être rassuré sur la pérennité de son emploi, si toutefois il devait l'être. Voilà la différence.

Pourquoi on ne le fait pas pour toutes les catégories A ou toutes les catégories B ? Premièrement, c'est évalué en fonction des besoins de la collectivité. Deuxièmement, pour accéder à ces emplois de catégorie A ou de catégorie B et devenir titulaire, fonctionnaire, il faut passer des concours, ainsi que pour certains emplois de catégorie C. La question est de savoir si, oui ou non, nous titularisons, et donc nous exemptons de ce concours de la fonction publique, les titulaires que nous faisons rentrer dans le cadre de cette loi ; c'est la question, c'était la question qui a été posée au CTP et devant les syndicats et les syndicats étaient assez hostiles, voire très hostiles, puisque, finalement, il n'y a eu que des abstentions du côté des syndicats ; je comprends, en même temps, ce souci, ils ne veulent pas, en quelque sorte, qu'il y ait d'inégalités entre les agents qui ont passé les concours, qui tiennent leur poste parce qu'ils ont passé les concours, et ceux qui bénéficient, en quelque sorte, de ce dispositif légal.

Cela a été un débat intéressant sur le fond et, finalement, ce sont les élus qui ont tenu à faire bénéficier de cette possibilité de titulariser ces agents de ce dispositif légal. Les représentants du personnel, eux, étaient vraiment attachés au statut de la fonction publique et à la nécessité de passer des concours, ce que je comprends, en même temps, mais c'est pour cela que nous limitons cet accès à cette titularisation à trois postes qui ont fait leurs preuves, qui ont, *de facto*, passé leur concours au vu des tâches qui leur ont été assignées par la collectivité.

Effectivement, cela reste limité, parce que cela pose un problème de principe que les représentants du personnel n'ont pas souhaité résoudre par la titularisation dans le cadre de la loi.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous voulez de nouveau la parole ; je vous en prie.

M. Conway

Je suis désolé, mais je ne comprends toujours pas. Tout à l'heure, vous disiez qu'en le confiant au CIG, cela permettait plus d'objectivité, et là, vous dites : « J'en ai trois qui ont fait leur preuve ». Les critères ? Pourquoi ces trois-là et pas d'autres ? Du coup, est-ce que vous n'êtes pas en train d'introduire un biais par ce critère-là ?

Je comprends qu'il y ait débat, mais soit c'est d'un côté, soit c'est de l'autre ; le fait de ne pas faire un processus global, une fois que vous avez choisi, je ne comprends pas.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Conway, de prendre la parole sur ce sujet que vous n'avez pas du tout suivi. Je vous propose, peut-être, de passer au vote, parce que, manifestement, chacun restera sur ses positions.

Je regrette que ces décisions, qui sont complexes, qui ont été prises en accord, après une discussion au sein du CTP, fassent l'objet de discussions d'ordre démagogique et d'assertions démagogiques ; c'est quand même quelque chose d'absurde. Nous reprocher de maltraiter les fonctionnaires ici, à la Mairie de La Garenne-Colombes, je trouve cela particulièrement injuste et totalement éloigné des réalités des choses ; je ne comprends pas qu'on puisse nous reprocher cela.

Monsieur Macé, on ne va pas relancer... Vous êtes totalement démagogique !

M. Macé

M^{me} Juvin-Marleix vient d'avoir des propos qui m'inquiètent beaucoup.

M. le Maire

Écoutez, Monsieur Macé, arrêtez la comédie, s'il vous plaît !

M. Macé

Vous nous avez dit qu'il y a trois agents qui ont fait leurs preuves, les trois agents, d'ailleurs, que vous proposez. Les 11 autres n'ont donc pas fait leurs preuves ? On est dans cette situation, je pense que les 11 autres apprécieront vos propos.

M^{me} Juvin-Marleix

Non, Monsieur, je n'ai pas dit cela.

M. Macé

Vous l'avez dit, et donc, maintenant, on est dans cette situation.

M. le Maire

Merci, Madame Juvin-Marleix, on a terminé ; je pense que la dernière remarque de M. Macé éclaire tout le monde sur la pureté intellectuelle du débat et la volonté des uns et des autres d'aboutir sur des arguments réels.

Merci beaucoup.

M. Macé

C'est ce qui a été dit. Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. le Maire

On est dans la dialectique la plus totale.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

M. Conway

Je voulais juste dire...

M. le Maire

C'est bon, le vote est terminé !

M. Conway

... je m'abstiens parce que je n'ai pas eu communication du compte rendu du CTP.

M. le Maire

Madame Juvin-Marleix, vous n'avez plus la parole, Monsieur Conway non plus.

II - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports

2.1 - Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine pour la réfection de l'aire d'évolution du complexe sportif Pierre Denis et de son réaménagement pour les sports collectifs en faveur des élèves du collège Les Vallées et des jeunes Garennois.

M. le Maire

Le point suivant est la demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour la réfection de l'aire d'évolution de Pierre-Denis. Il s'agit d'une rénovation particulièrement importante sur l'aire d'évolution de Pierre-Denis ; y a-t-il des questions à M. Dransart ?

Monsieur Ranji ?

M. Ranji

Parce que nous sommes attachés au sport, nous voterons pour cette demande de subvention.

M. le Maire

C'est très bien, Monsieur Ranji !

M. Ranji

Maintenant, je vais vous lire une phrase très rapide d'un document que j'ai retrouvé sur mon ordinateur : « *reconstruire les gymnases des Vallées, basket et tennis de table* » ; c'était la proposition 64 du programme de Philippe Juvin de 2001.

12 ans après, je suis assez surpris qu'à un an des élections municipales, on se contente simplement d'un réaménagement, pour ne pas parler d'un simple coup de peinture.

Je vous remercie.

M. le Maire

Écoutez, Monsieur, je ne sais pas si vous faites souvent des coups de peinture à près de 300 000 euros chez vous, mais c'est que vous avez les moyens !

(Rires.)

Des questions à M. Dransart précisément ? Pas de question ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

III - Pôle Services Techniques

Voirie, Propreté, espaces verts

3.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et la pose de candélabres à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M^{me} Gaillabaud sur les candélabres ? Pas de question à M^{me} Gaillabaud sur les candélabres ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.2 - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Département des Hauts-de-Seine et la commune de La Garenne-Colombes pour la réalisation des aménagements urbains liés à la prolongation du tramway T2 en bordure du boulevard National (RD 992) au droit des constructions de la ZAC des Champs-Philippe à La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Y a-t-il des questions à M. Hervo sur ce point ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Je voudrais que vous nous expliquiez ce soir, d'un point de vue financier, ce qui se passe avec l'application de cette convention.

M. le Maire

Pourriez-vous préciser votre question qui est un peu absconse, Monsieur Macé ?

M. Macé

La Ville va payer quoi ? Le Département, qui était normalement l'aménageur, devait payer un certain nombre de choses ; dans la convention, je trouve que ce n'est pas bien précisé, voire pas du tout.

M. le Maire

M. Hervo va vous rassurer !

M. Macé

Et, évidemment, qui, au niveau de la Ville, va gérer l'ensemble de ces questions ?

M. Hervo

Quelques précisions, Monsieur Macé ; je croyais que le protocole était clair.

Pour les périmètres sur lesquels le Conseil général n'a pas pu achever les travaux de voirie pour cause d'encombrement des chantiers de la Ville, sur la place de Belgique et le long du boulevard National, il a toujours été convenu que la Ville ferait ces travaux à son compte, mais avec des matériaux et des matériels déjà approvisionnés par le Conseil général et qui, au titre du protocole, sont transférés à la Ville.

Comme vous êtes un observateur attentif, il ne vous a pas échappé, certainement, que dans le marché de travaux de voirie de la place de Belgique et du boulevard National, l'un des trois marchés qui a été conclu et qui est passé à notre Conseil municipal, le dernier, sans doute, ou l'avant-dernier, il y avait des tranches optionnelles qui couvraient l'approvisionnement éventuel de ces matériels ou matériaux, au cas où le Conseil général ne tiendrait pas sa parole de fournir ces éléments. Avec le présent protocole, ces matériaux et matériels, puisqu'il s'agit aussi de feux de signalisation tricolores ou autres mobiliers urbains... Avec ce protocole, le Conseil Général va nous transférer ces équipements qui n'auront pas à être commandés par la Ville.

Maintenant, qui va gérer cette affaire ? Cette affaire va être gérée dans le cadre général de la gestion du marché de voirie du secteur place de Belgique et boulevard National, au voisinage des immeubles de bureaux qui sont en train de commencer à s'achever.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Êtes-vous satisfait de la réponse ?

(*M. Macé acquiesce.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Merci.

3.3 - Convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique de la ZAC des Champs-Philippe entre la société ErDF et la Commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

M. Hervo va mettre de l'électricité dans la ZAC des Champs-Philippe ; convention cadre de raccordement pour l'alimentation électrique de la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

Je peux faire un petit commentaire de présentation.

Vous vous souvenez certainement tous que dans le cadre du protocole de résolution amiable entre la SEM 92 et la Ville de La Garenne-Colombes était prévu le transfert de l'ensemble des marchés, protocoles et conventions signés par la SEM 92, transfert au bénéfice de la Ville, avec, évidemment, l'approbation du tiers concerné.

Tout le monde a été d'accord, sauf ErDF qui a dit : « Non, on ne transfère pas la convention existante entre la SEM 92 et ErDF, il faut signer une autre convention ». Ce soir, nous vous proposons donc de signer entre la Ville et ErDF strictement la même convention que celle qui existait entre la SEM 92 et ErDF.

M. le Maire

Merci.

Pour apporter l'électricité à la ZAC des Champs-Philippe.

M. Hervo

Pour l'alimentation électrique de la ZAC.

M. le Maire

Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

Merci.

Vous êtes contre ? Vous ne voulez pas qu'on apporte d'électricité aux Champs-Philippe ? Que voulez-vous ? Des panneaux solaires, des éoliennes ?

(Discussion générale.)

M. Ranji

Vous l'aurez compris, si on vote contre cette délibération, c'est simplement parce que cela rentre dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe.

M. le Maire

C'est logique ; les gens qui sont installés ne doivent pas avoir d'électricité.

Très bien.

Et vous faites partie d'un parti de gouvernement !

Donc 4 voix contre et 31 voix pour.

Je vous remercie.

3.4 - Convention financière avec le SIPPAREC relative à l'enfouissement des réseaux de communications électroniques France Télécom rue d'Alsace-Lorraine, avenue Foch (entre l'avenue Joffre et la rue d'Alsace-Lorraine), rue Médéric.

M. le Maire

Le point suivant concerne la convention, Madame Gaillabaud, avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques France Télécom rue d'Alsace-Lorraine, avenue Foch et rue Médéric. Vous savez que cela fait partie des chantiers que nous avons de terminer l'enfouissement des réseaux, il y a encore quelques lignes aériennes.

Avez-vous des questions à poser à M^{me} Gaillabaud ?

Pas de question à poser à M^{me} Gaillabaud, l'enfouissement des différents réseaux ?

Cela se fera quand, Madame Gaillabaud ?

M^{me} Gaillabaud

En juin.

M. le Maire

Avant les vacances d'été.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

3.5 - Rapport commun :

- Convention de partenariat SYCTOM/Commune de La Garenne-Colombes relative à la mise en œuvre et au suivi d'un programme de compostage.
- Fixation du tarif des composteurs, lombricomposteurs et matériel de compostage.

M. le Maire

Le point suivant est le rapport commun de la convention de partenariat du SYCTOM et de La Garenne-Colombes pour le programme de compostage, avec les composteurs, les lombricomposteurs et le matériel de compostage.

En gros, je vous le résume, si vous avez des questions, M^{me} Gaillabaud répondra, il s'agit de mettre à la disposition des Garennois qui le souhaitent des composteurs ou des lombricomposteurs. Le lombricomposteur, comme tout le monde le sait, c'est un composteur avec du lombric, c'est-à-dire du ver de terre.

Y a-t-il des questions ?

On va vous en garder un, Monsieur Conway, je vous le promets !

(Rires.)

M. Conway

Je vous félicite de l'organisation de l'ordre du jour, puisqu'après avoir enterré quelque chose, on sort les vers de terre au sujet suivant.

M. le Maire

Vous savez pourquoi ; c'est parce qu'ils mangent.

M. Conway

J'avais deux questions.

La première, est-ce que vous pouvez indiquer...

M. le Maire

La taille des lombrics ? Non.

M. Conway

... ce qui peut se faire dans les communes qui ont conclu ce genre de démarche, sachant que cela a été initié il y a plusieurs années par plusieurs communes, donc on doit avoir un retour d'expérience.

La deuxième, si vous pouvez dire, en termes de nombre et de coût, puisque vous prévoyez 15 euros pour le composteur et 15 euros pour le sachet de vers, quels sont les coûts autour et quelle est la logique qui préside à cela, c'est-à-dire que quelqu'un qui fait cette démarche d'installer un composteur en bas de son immeuble, quel bénéfice financier a-t-il en retour ?

M. le Maire

Monsieur Conway, premièrement, le retour d'expérience du lombricomposteur, objectivement, nous vous confirmons que cela marche et que les vers de terre mangent, sont contents. Il y a eu une enquête de satisfaction très sérieuse faite auprès des vers de terre garennois et ils sont plutôt contents.

(Rires.)

Deuxième point, on ne va pas payer les gens. On leur vend – je n'ose pas dire « offre » – un composteur à un prix... cela va, 15 euros. Le même chez Castorama est à plus de 50 euros. Là, on est à 15 euros, ce n'est pas mal.

Je vous propose de partir là-dessus, on en a une centaine, on verra la demande ; s'il y en a besoin de plus, c'est que, finalement, les gens sont contents, ce sera une enquête de satisfaction en elle-même et, éventuellement, on verra à en commander d'autres, mais on ne va pas payer les gens parce qu'ils font du compost ; ce n'est pas très citoyen.

M. Conway

Ce n'est pas la question.

Vous répondez en disant : « On ne va pas payer les gens » ; est-ce que j'ai demandé qu'on paye les gens ?

M. le Maire

Vous avez dit : quel bénéfice peuvent-ils en tirer ?

M. Conway

Oui, je pose cette question.

Pourquoi je pose cette question ?

M. le Maire

Oui, dites-moi pourquoi vous posez la question.

M. Conway

On dit : 100 composteurs ; le but est d'accroître ce nombre, de telle manière à diminuer les déchets, que la Ville fasse des économies et que l'on soit dans le cadre qui était fixé il y a maintenant 18 mois.

Dans les communes à côté, il y a une démarche qui a été initiée depuis plusieurs années, le coût qu'elles proposent n'est peut-être pas le même, donc je demandais quelle était la structure de coût dans les villes qui avaient initié cette démarche il y a au moins quatre ou cinq ans et, du coup, pourquoi on a fait ce choix des 15 euros. Il y a des communes qui font 5 euros, d'autres qui font peut-être 30, je ne sais pas ; quelle est la logique derrière ? Si cela constitue un frein, c'est-à-dire qu'on n'a que les gens qui sont motivés par la chose environnementale, le déploiement de ces composteurs sur la ville sera plus lent.

M. le Maire

Merci.

D'abord, je ne sais pas dans quelles villes cela a été fait, j'avoue que je l'ignore ; vous faites référence à quelles villes, Monsieur Conway ?

M. Conway

J'ai des amis qui habitent dans les communes à côté...

M. le Maire

Lesquelles ?

M. Conway

À Colombes, et d'après ce qu'ils m'ont dit, cela faisait quatre ou cinq ans au moins.

M. le Maire

Premièrement, pourquoi 15 euros ? C'est le prix coûtant, c'est-à-dire que nous l'achetons 15 euros, nous le vendons 15 euros ; on ne perd pas d'argent, on ne fait pas de bénéfice.

Deuxièmement, vous nous dites : « Si c'est uniquement utilisé par les gens qui sont intéressés par la chose écologique », d'abord, je pense qu'il y a de plus en plus de gens qui le sont, quasiment tous ; ce n'est pas tant pour baisser les coûts de la Ville, c'est surtout, en fait, pour rentrer dans une démarche vertueuse qui consiste, tout simplement, à avoir moins de déchets, quelle que soit l'origine de ces déchets.

On lance l'affaire et on voit si cela marche.

C'est le prix coûtant. Votre question, c'est : « Pourquoi 15 ? » Parce qu'on les achète 15, donc on les vend 15.

M. Conway

Vous n'avez pas regardé autour ? Le SYCTOM ne vous a pas donné d'historique là-dessus ?

M. le Maire

D'historique sur quoi ? Je ne comprends pas.

Vous nous demandez si le composteur fonctionne ? Oui, cela marche.

M. Conway

Non. Le principe est, et vous l'avez déjà expliqué à un précédent Conseil Municipal, qu'il y a des objectifs fixés, et l'expérience développée dans les différentes communes permet sûrement d'avoir un retour sur l'atteinte ou non de ces objectifs, à quelle vitesse, pourquoi certains ont atteint leurs objectifs et pas d'autres... On est en décalage par rapport à ces communes, mais, au moins, on peut avoir l'avantage d'aller directement sur les bonnes solutions ou les bons équilibres.

M. le Maire

Monsieur Conway, excusez-moi de vous le dire très franchement, vous posez une question à laquelle il n'y a pas de réponse. Vous posez une question vague ; vous dites : « Est-ce que les composteurs, il y a des retours d'expérience positifs des villes voisines ? » Définissez-moi ce qu'est un retour positif.

Vous comprenez bien que si je vous donne un composteur ou si j'en prends un, nous allons avoir une non-production de déchets différente, nos jardins sont de tailles différentes, vous avez la main verte, je ne l'ai pas, je m'occupe de mon jardin une fois par an, vous toutes les semaines... C'est totalement impossible de comparer des situations qui sont, par essence, différentes.

Vous posez une problématique intéressante : « Quel est le retour d'expérience des villes voisines ? », mais que peut-on faire de cette expérience, si ce n'est vous dire que le compost, cela fonctionne, cela fonctionne à La Garenne-Colombes comme ailleurs, puisqu'à La Garenne-Colombes, les vers de terre sont, évidemment, beaucoup plus efficaces qu'ailleurs ; je ne peux pas vous en dire plus, on entre dans une démarche vertueuse.

C'est un peu comme si vous me disiez : « Est-ce que le tri est plus efficace dans un quartier versus un autre alors qu'on utilise le même matériel ? » Parfois, oui, cela dépend de situations éminemment locales ; c'est ce que je veux dire, je ne peux pas répondre à votre question comme cela, parce que je n'en saisis pas la substance, je ne saisis pas la substance de votre question que je trouve un peu vague, intéressante mais vague.

M. Conway

Monsieur le Maire, vous disiez que je posais des questions floues...

M. le Maire

Intéressantes, mais vagues.

M. Conway

Je vais vous poser des questions précises.

L'avantage qu'on a dans cette démarche est qu'on a en face de nous un partenaire qui est le même pour les autres communes. S'il a une accumulation d'expériences, il l'a.

Les questions étaient :

- Combien y a-t-il de communes qui ont fait cette démarche ?
- Combien y a-t-il de composteurs installés dans ces communes et depuis quand ?
- Quel est le coût qu'elles font payer à leurs habitants ?
- Quel est le pourcentage de baisse des déchets dans ces différentes communes ?
- Quelles sont les conditions d'accompagnement, puisqu'effectivement, il ne suffit pas de mettre les vers dans les déchets pour que cela marche, il faut aussi être formés, sensibilisés, etc. ?

Tous ces éléments, le SYCTOM... C'est ce que vous aviez présenté, je n'invente rien. Je termine. Je n'invente rien, vous aviez mis en avant le fait que nous aurions à nos côtés quelqu'un qui nous servirait de conseil.

Les questions que je pose, c'est ce que l'on peut avoir normalement de quelqu'un qui est dans ce métier-là depuis maintenant plusieurs années.

M^{me} Gaillabaud

Je peux vous dire d'ores et déjà, Monsieur Conway, que lorsqu'il y a remise du matériel, il y a signature d'une convention, ce qui signifie qu'il y a un maître composteur qui est là, qui vérifie que tout se passe bien, et à la fin de l'année, un bilan est effectué.

M. le Maire

Merci beaucoup.

On vote sur les lombrics !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci pour les lombrics !

Il y a deux votes...

Il faut voter différemment la convention de partenariat et la fixation de tarif.

La deuxième délibération concerne la fixation du tarif précis composteurs, lombricomposteurs et matériel.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

M^{me} Juvin-Marleix

Les habitants de la ZAC pourront-ils bénéficier d'un composteur ?

M. le Maire

J'espère.

M^{me} Juvin-Marleix

Je crois que l'opposition a voté pour.

M. le Maire

Vous êtes taquine, Madame Juvin-Marleix.

M. Hervo

Ils n'ont pas l'électricité, mais ils ont les composteurs !

(Rires.)

M. le Maire

Cela tombe bien, on n'a pas besoin d'électricité pour les composteurs ; on l'expliquera aux lombrics.

M. Conway

Il est sûr qu'à la ZAC, c'est possible, avec le nombre de tranchées creusées...

M. le Maire

Oui, et comme on ne va pas faire de tours, Monsieur Conway, malgré vos tracts, on pourra mettre des composts en bas des jardins des immeubles.

Urbanisme

3.6 - Acquisition d'une pièce (lot 5) sise 14bis, boulevard de la République appartenant aux conjoints Benaddi.

M. le Maire

Nous passons au point 3.6, qui est l'acquisition d'une pièce au 14bis, boulevard de la République. Y a-t-il des questions à M. Hervo sur l'acquisition de cette pièce, sachant qu'il nous en reste 20 à acheter pour avoir tout l'immeuble ? C'est une affaire de longue haleine. Nous n'exproprions pas, nous achetons au coup par coup.

Pas de remarque ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.7 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable portant sur le groupe scolaire Marsault sis 48, rue du Moulin-Bailly.

M. le Maire

Le point suivant est l'autorisation donnée au Maire de déposer une déclaration préalable portant sur le groupe scolaire Marsault, au 48, rue du Moulin-Bailly, pour y installer un abri de 7 mètres carrés pour les vélos de cours, pour que les vélos ne prennent pas la pluie.

Y a-t-il des questions à M^{me} Raimbault ?

Monsieur Conway ? La taille des vélos ? Je ne sais pas.

M. Conway

C'est la construction d'un abri, mais, d'après ce que j'ai compris, le résultat est d'agrandir le préau pour les enfants.

M^{me} Raimbault

Non, pas du tout. Le préau est du côté élémentaire ; là, on est côté maternelle et on met le préfabriqué dans la cour des grandes sections.

M. le Maire

C'est pourtant clair dans le dossier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.8 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

M. le Maire

La participation pour non-réalisation d'aires de stationnement, point 3.8, je parie que c'est M. Hervo ; chaque année, c'est la même délibération, vous la connaissez, je ne vous la représente pas ; cela fait depuis la création de la ville de La Garenne-Colombes que cela doit exister.

Des remarques particulières ? (*Non.*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

3.9 - Avenant n° 3 à la convention signée entre l'EPF 92 et la Commune de La Garenne-Colombes le 12 décembre 2007 portant sur les secteurs dénommés « Ferry-Fauvelles », « Sartoris », « République » et « République-Georges ».

M. le Maire

Point 3.9, l'avenant n° 3 à la convention EPF 92/Commune de La Garenne-Colombes.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Dans le rapport qui nous est proposé ce soir, si j'ai bien compris, deux secteurs sont maintenant regroupés : le secteur République et le secteur qui s'appelait « République-Georges » ; est-ce bien cela ?

M. Hervo

Absolument.

M. Macé

À partir de là, dans les anciens documents, les avenants qui avaient été signés, si je cumule le nombre de logements envisagés sur ces

deux secteurs, il y en avait 110, alors que dans l'avenant que vous nous proposez ce soir, il n'y en a plus que 70 ; pour quelle raison ?

M. le Maire

Tout simplement parce que, si vous me permettez, Monsieur Hervo, nous avons considéré qu'il n'était pas intéressant de construire un immeuble aussi dense et que la constructibilité était plutôt à 70 ; une des raisons de l'avenant est de diminuer la constructibilité sur cette parcelle.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je peux également ajouter qu'il y a une certaine ambiguïté dans la convention et les avenants précédents ; la réalité est qu'il faut lire, non pas 80 plus 30, mais 80 dont 30, sur Georges ; c'est la réalité, même si c'est mal exprimé dans les avenants précédents, qui sont ambigus. En fait, le 80 passe à 70, qui est, pour l'instant, un chiffre complètement théorique, puisqu'aucun projet n'est, à ce jour, arrêté, même si l'acquisition du secteur République-Georges est très avancée.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Des questions à M. Hervo encore ?

Je vous en prie, Monsieur Macé.

M. Macé

Est-ce qu'il faut comprendre que le sous-secteur – je vais l'appeler comme cela maintenant – République... Vous nous indiquez qu'on passe de 80 à 70 et que le sous-secteur République-Georges reste à 30 ; c'est cela ou j'ai mal compris ?

M. Hervo

On a globalisé, parce qu'il est difficile de faire une comptabilité précise sur chaque îlot, tant qu'on n'a pas de projet. On s'est donné comme objectif global pour l'ensemble de ces deux îlots 70, et si on peut en faire 72, on en fera 72, s'il n'en rentre que 65, on en rentrera 65. Il faut des projets maintenant, parce que ce n'est pas avec des faisabilités faites à l'échelle du cadastre que l'on arrive à déterminer les choses de façon précise, et cela dépend si on fait des deux pièces, des quatre pièces ou des cinq pièces.

M. le Maire

Merci.

M. Macé

Dans l'avenant 3, vous nous indiquez : « 70 logements, dont environ la moitié de logements locatifs sociaux », alors que nous étions précédemment, l'avenant 1, avec 80 logements sociaux République, et sur les 30 logements proposés à République-Georges, nous étions à 30 % de logements sociaux sur les 30. Pourquoi avez-vous décidé de diminuer le nombre et de n'avoir plus que 50 % des 70 ?

M. Hervo

Là aussi, il s'agit d'objectifs généraux ; c'est l'étude précise des projets qui nous dira quelle proportion il faut mettre entre les logements sociaux et d'éventuels logements en acquisition, pour qu'un opérateur social qui, aujourd'hui, n'est pas désigné, trouve un équilibre financier global à l'opération, compte tenu des subventionnements et des participations qu'il pourra obtenir des uns et des autres ; c'est le montage financier qui dictera le curseur.

La réalité de cette convention avec l'EPF n'est pas de fixer des programmes précis sur ces îlots, mais surtout de bénéficier des facilités de trésorerie – on revient peut-être sur un débat de tout à l'heure – qu'offrent les établissements publics fonciers ; c'est le but de l'affaire.

Les programmes qui sont là, effectivement, ce n'est pas n'importe quoi, mais ce sont des objectifs très généraux qui s'affineront quand les projets devront être étudiés et confiés à tel ou tel opérateur.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

(M. Macé demande la parole.)

Encore ? Je vous en prie.

M. Macé

Sur le programme des acquisitions, où en est-on sur ces opérations, étant donné que vous prorogez la date de réalisation des opérations au 31 décembre 2015 ? Première question : où en est-on sur les acquisitions foncières ?

À partir de là, quand pensez-vous que les opérations pourront démarrer, c'est-à-dire trouver un opérateur et un bailleur social pour commencer à travailler sur ces deux futures opérations ?

M. Hervo

Sur République sud, ex-République-Georges, à ma connaissance, il ne doit plus rester que l'éviction du fonds de commerce du restaurant.

Quant à l'autre côté, les choses sont plus compliquées, l'EPF s'est heurté à des difficultés de négociation amiable, donc l'objectif est probablement de passer à une déclaration d'utilité publique pour doter l'EPF de moyens d'acquisition un peu plus efficaces.

République-Georges, on peut imaginer que ce soit un avenir, pour la désignation d'un opérateur, de l'ordre de l'année, de quelques mois ; de l'autre côté, ce sera forcément un peu plus long, c'est un objectif à trois - cinq ans peut-être.

M. le Maire

Merci beaucoup, tout cela dans un souci de mixité sociale.

Monsieur Conway, vous aviez une question ?

M. Conway

Je vais voter pour cet avenant...

M. le Maire

Parfait !

M. Conway

... mais quand vous dites que c'est une indication, dans l'avenant, il est mis : « *programme : 70 logements dont environ la moitié...* »

Dans la mesure où on est très en deçà du pourcentage de logements sociaux dans notre ville, que l'on s'oriente au niveau global sur une augmentation de ce taux, je trouve un peu dommage qu'on réduise le nombre de logements sociaux dans ce programme, sans parler de la catégorie des logements sociaux qui est encore un autre débat.

M. le Maire

Dans quel programme particulier, Monsieur Conway ?

M. Conway

Dans le programme République et République-Georges, vous dites qu'il y a 50 % de logements sociaux environ sur les 70.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Aménagement urbain

3.10 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- Fixation de la date butoir de finalisation de l'ensemble des conséquences foncières de la résolution au 30 juin 2013 au plus tard ;
- Approbation de la modification subséquente des articles 4.1 et 4.2 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Approbation du principe du transfert, à la Ville, des biens immobiliers détenus par la SEM 92 qui n'ont pu être intégrés initialement au sein de l'annexe 5 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 et tels que figurant à cette même annexe 5 actualisée ;
- Approbation du principe du transfert, à la Ville, des biens immobiliers ayant fait l'objet de l'ordonnance d'expropriation rendue par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre le 16 janvier 2013 au bénéfice de la SEM 92 et tels que figurant à l'annexe 5 quater actualisée du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Approbation du projet d'avenant au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et de ses annexes ;
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant au protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement conclue le 20 décembre 2004 entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 en date du 11 janvier 2013 et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;
- Intégration de parcelles supplémentaires à l'annexe 5 du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92 ;
- Intégration de parcelles supplémentaires à l'annexe 5 quater du protocole d'accord de résolution amiable de la concession d'aménagement du quartier des Champs-Philippe signé le 11 janvier 2013 par la Ville et la SEM 92.

M. le Maire

Nous passons maintenant à une série de quatre délibérations, dont une a été modifiée sans modification substantielle sur table, qui, toutes, en réalité, ont le même but, qui sont des délibérations qui permettent de résoudre la concession d'aménagement qui avait été conclue entre la Ville et la SEM il y a presque neuf ans maintenant, huit ans et demi, en 2004, et qui a été annulée.

Comme vous le savez, cette annulation nécessite que nous prenions un certain nombre de mesures d'ordre contractuel avec les différents intervenants dans l'opération ; on vous en propose à chaque Conseil municipal, en voilà quatre nouvelles.

Avez-vous des questions particulières à poser, en particulier à M. Hervo, sur ces quatre ou une des quatre ?

Nous ferons quatre votes séparés.

On globalise les questions, parce que c'est le même sujet ; y a-t-il des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Le public n'a pas accès aux documents que nous avons sous les yeux et que nous avons étudiés. Je pense que c'est utile que M. Hervo présente les raisons de cette abrogation d'une décision qui a été prise dans un Conseil municipal précédent et des développements récents.

M. le Maire

Monsieur Conway, si vous me permettez, je sais que vous faites le coup à chaque fois ; quand il y a un sujet complexe que peut-être vous n'avez pas toujours eu le temps de lire, vous dites : « Il faut expliquer, parce que les gens ne comprennent pas ». Ce sujet est abordé à chaque Conseil municipal ; à chaque Conseil municipal, il y a des délibérations en matière d'opérations d'aménagement du quartier des Champs-Philippe, résolution de la concession, donc c'est un sujet que tout le monde connaît et c'est exactement le même. Simplement, nous le déclinons sur différentes opérations à chaque fois.

Le sujet est toujours le même : une opération d'aménagement a été annulée, l'annulation nous conduit à prendre tout un tas de décisions pour que l'opération ne s'arrête pas, pour le bien des Garennois.

Avez-vous des questions précises sur une de ces quatre délibérations ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je vais présenter le contexte dans lequel le point 3.10 vient à l'ordre du jour.

M. le Maire

3.10, 3.11, 3.12 et 3.13.

M. Conway

Je commence par le 3.10.

En fait, il y a eu une ordonnance d'expropriation, le jugement a été rendu par le juge le 16 janvier, et vous aviez tenté d'interrompre ce prononcé par une demande conjointe avec la SEM 92 qui avait été adressée le 8 janvier 2013.

En fait, comme l'ordonnance a été rendue et que cette ordonnance au profit de la SEM ne peut pas être transférée au profit de la Ville, il est nécessaire de réaménager l'ensemble des dispositions prises en fonction de cet état de fait ; c'est bien cela ?

M. le Maire

Heureusement que vous nous l'avez expliqué, Monsieur Conway ! C'est beaucoup plus clair maintenant.

Votre question ?

M. Conway

Je ne vois pas comment, dans le public, les gens auraient été au courant de cela en ayant assisté au Conseil municipal du 14 février ou du 10 janvier.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Avez-vous une question maintenant ?

Pas de question sur ce point ? (*Non.*)

M. Hervo veut faire un commentaire... Le dossier est là, M. Conway a tout dit.

M. Hervo

Pour aider M. Conway à bien comprendre, cela ne change strictement rien à rien, on est dans de la forme juridique et rien d'autre.

Le jugement a, de fait, transféré la propriété à la SEM, et donc, il faut bien que la SEM nous rétrocède les biens, et comme ces biens ne figuraient pas dans le protocole de résolution, et pour cause, on fait un avenant qui régularise la situation et on est ramené au problème précédent. À part les juristes, cela ne doit pas intéresser grand monde. Cela a donné énormément de travail à M. Boulard, M. Prebesky*, à tous nos juristes-conseil et au notaire, mais, en réalité, c'est de la mécanique juridique et rien d'autre.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Des questions ? Il n'y en a pas d'autre.

Est-ce que sur les 3.11, 3.12 et 3.13, vous avez d'autres questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je préférerais qu'on vote déjà le 3.10.

M. le Maire

Si vous voulez.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

3.11 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- **Approbation du transfert à la commune des biens immobiliers (terrains bâtis, non-bâti, délaissés) détenus par la SEM 92 ;**
- **Approbation du transfert à la commune des volumes à destination publique détenus par la SEM 92 ;**
- **Approbation du projet d'acte authentique de réitération de ces transferts ;**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de réitération de ces transferts et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire, de signer, le cas échéant, tout acte d'annulation de règlement de propriété.**

M. le Maire

Sur le 3.11, Monsieur Conway, avez-vous des remarques ?

M. Conway

Sur le 3.11, je n'ai pas de remarque particulière. Il s'agit simplement de réitérer les transferts qui étaient prévus la fois d'avant.

M. le Maire

Très bien.

C'est ce que nous avons dit, c'est parfait, nous sommes d'accord.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

3.12 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- **Approbation du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu ;**
- **Approbation du projet d'acte authentique de réitération du transfert à la commune des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une ordonnance d'expropriation au nom de la SEM 92 mais pour lesquels le jugement en fixation d'indemnités n'est pas intervenu ;**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de réitération de ce transfert et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique.**

M. le Maire

Point 3.12, Monsieur Conway, avez-vous encore des questions ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway, je vous en prie ; c'est pareil, mais il faut quand même le dire.

M. Conway

Sur le 3.12, il y a un certain nombre de biens qui sont concernés par cette disposition et ils concernent tous la rue des Bleuets, notamment au niveau de l'avis des Domaines.

Ma question porte sur : quelle est l'intention de la Ville vis-à-vis de cette rue, puisqu'il y a, petit à petit, une réappropriation par la Ville de cette rue, tandis que les lots ne sont pas concernés par la réalité de cessibilité ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Vous êtes un fin observateur, Monsieur Conway, puisqu'il s'agit, effectivement, de l'emprise de la rue et que, conformément au programme de la ZAC des Champs-Philippe depuis maintenant bon nombre d'années, cette rue a vocation à devenir une voie publique un jour. C'est donc l'emprise de la voie qui est concernée.

M. le Maire

Merci beaucoup.

C'était dans le document de 2004 déjà ; je comprends que ce soit un peu ancien, y compris dans les documents préparatoires.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

3.13 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - résolution de la concession d'aménagement conclue entre la Ville et la SEM 92, le 20 décembre 2004.

- **Abrogation de la délibération n° DE-201212-147 en date du 20 décembre 2012 ;**
- **Constatation du transfert de propriété à titre gratuit d'une voie nouvelle (foncier et ouvrage) formant bien de retour (flots opérationnels S 10-L1 et S 11-L1) ;**
- **Approbation du projet d'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent ;**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte authentique de constatation du transfert à titre gratuit y afférent et, le cas échéant, d'y apporter toutes modifications d'ordre purement technique ;**
- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer, le cas échéant, tout acte d'annulation de règlement de propriété.**

M. le Maire

Enfin, la dernière délibération, sur le point 3.13, est celle pour laquelle vous avez, mes chers collègues, un correctif sur table.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

En début de séance, vous avez présenté cela comme des modifications mineures.

M. le Maire

Oui.

M. Conway

Quand je lis le document, il ne me semble pas que ce soient des modifications mineures, puisqu'il y a, en fait, deux biens qui sont exclus de cette délibération au final.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Monsieur Conway, votre sagacité, que j'ai vantée depuis tout à l'heure, est un peu mise à mal, mais je ne vous en veux pas trop, parce que ce n'est pas très simple.

La délibération qui nous avait été à tous soumise initialement concerne la rectification d'une erreur ou d'une maladresse dans une délibération prise lors de notre Conseil Municipal de décembre et concernant la rétrocession à la Ville de l'emprise de la voie nouvelle créée dans la ZAC des Champs-Philippe, la rue Armand-Peugeot.

Cette erreur concernait le fait que, dans son enthousiasme, probablement, la SEM 92 nous avait restitué l'ensemble des emprises, y compris des emprises – celles qui figurent sur ce plan, en vert – qui nous appartenaient déjà. Évidemment, quand les notaires ont voulu régulariser la situation, ils ont dit : « Ce n'est pas possible de faire un acte qui transfère un bien qui vous appartient déjà », d'où la délibération proposée ce soir pour rectifier la situation.

La version corrigée ou modifiée qui vous est proposée corrige également un autre enthousiasme ; la solution la plus simple qui était apparue aux services pour traiter cette affaire était de dire : « Abrogeons la décision de décembre qui est sur les mauvaises emprises et remplaçons-la par une nouvelle ».

En fait, juridiquement, ce n'est pas possible, puisqu'entre décembre et aujourd'hui, il est intervenu un événement que vous connaissez bien : la résolution.

Il ne faut donc pas – je parle sous le contrôle des juristes – que cette correction passe par le truchement d'une abrogation de la précédente délibération, puisqu'on n'est plus en situation de pouvoir en prendre une nouvelle équivalente parce que le partenariat SEM/Ville de La Garenne-Colombes a évolué, donc ce qui vous est proposé par la version corrigée, ce n'est pas d'abroger la totalité de la décision, mais de l'abroger partiellement sur le point qui concerne, et exclusivement, le périmètre des parcelles concernées, en faisant sortir du périmètre des parcelles transférées celles dont nous sommes déjà propriétaires, dont la Ville est déjà propriétaire, qui sont les deux parcelles figurées en vert sur le plan que vous avez sous les yeux.

Là aussi, c'est une cuisine juridique abominable pour, finalement, constater que la rue nouvelle appartient à la Ville et qu'elle fera partie un jour du domaine public, c'est tout, et rien d'autre.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Monsieur Conway ?

Je ne vois pas là-dedans la parcelle D134 ; où est-elle ?

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Il y a eu, évidemment, un redécoupage parcellaire et les deux parcelles vertes qui sont sur ce plan s'appellent respectivement, pour celle qui est en haut, la 134P, issue de la 134, qui est la parcelle sans numéro, et l'autre s'appelle 137P ; c'est écrit, mais ce n'est pas écrit au bon endroit, puisque le 137, c'est le reste de la parcelle.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Cela change tout, effectivement.

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Où se trouve la copropriété que vous évoquez dans la décision et dans laquelle vous prévoyez d'annuler ce règlement de copropriété ?

M. Hervo

Vous devriez le savoir, votre sagacité habituelle et légendaire devrait vous avoir renseigné, la parcelle 137P, en fait, est une copropriété de quatre lots, l'un des lots était la propriété de la Ville depuis fort longtemps, dans les années quatre-vingt-dix, les trois autres lots ont été acquis par la SEM 92. La SEM 92 nous restitue les trois lots, mais elle ne peut pas nous restituer le lot dont nous étions déjà propriétaire depuis près de 25 ans. Ce sont donc ces trois lots de copropriété que la SEM nous rétablit et, ensuite, étant propriétaire unique, nous mettons fin à la copropriété qui, de fait, n'existe plus physiquement depuis un moment.

M. Conway

Finalement, en faisant cette opération, vous faites l'acquisition des parties communes gratuitement ?

M. Hervo

Oui, c'est la rétrocession des biens acquis par la SEM à la Ville.

M. le Maire

Monsieur Conway, toutes les délibérations de cession, vous avez pu observer qu'on payait assez rarement les rétrocessions.

M. Conway

La question n'était pas celle-là. Dans la démarche faite par la SEM et la Ville conjointement, la Ville pour un lot, la SEM pour les trois autres lots, au total, vous avez valorisé ces lots – je reviendrai après là-dessus...

M. Hervo

Vous allez bientôt me parler du propriétaire.

M. Conway

Voilà !

M. Hervo

Vous allez me citer des noms, je le sens.

M. Conway

Non, je ne citerai pas de noms...

M. Hervo

C'est dommage.

M. Conway

Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Hervo...

M. le Maire

Monsieur Conway, nous sommes entre nous, tranquilles, s'il vous plaît, ne vous énervez pas.

Quelle est votre question ?

M. Conway

Sur cette copropriété, vous aviez une parcelle qui a été achetée par la Ville, trois par la SEM et personne n'a acquis formellement la partie commune.

M. Hervo

Non, c'est faux !

M. Conway

C'est faux, mais vous me le direz après.

M. Hervo

Je vous le dis tout de suite, c'est faux ! Ce ne sont pas des parties communes ! Quand on achète un lot de copropriété, on achète les millièmes de copropriété qui vont avec. M. Macé est au regret d'être d'accord avec moi, mais il est d'accord avec moi...

M. le Maire

C'est dur, Monsieur Macé !

(Rires.)

M. Hervo

Vous n'allez pas m'avoir sur cette affaire, je vous vois venir, je vous sens venir !

M. le Maire

Allez-y, c'est tellement passionnant, cette affaire de millièmes, Monsieur Conway, c'est fondamental !

M. Conway

Quand vous valorisez, après, cette parcelle, dans les démarches de valorisation, vous ne valorisez que la partie qui est bâtie, donc dans la démarche, si on prend des chiffres, vous aviez proposé à ce propriétaire restant...

M. Hervo

Ah ! Nous y voilà !

M. Conway

Bien sûr ! À chaque fois que j'ai des éléments, je préfère les communiquer.

M. le Maire

Allez-y, Monsieur Conway.

M. Conway

Il y a longtemps, en 2004, vous avez proposé 38 000 euros au propriétaire. Ensuite, la SEM a proposé, au bout de X temps, 60 000 euros et, finalement, c'est passé devant le juge des expropriations, puis en appel, et en appel, cela a été jugé à 160 000 euros et la SEM s'est portée en cassation par rapport à cela.

Parallèlement à cela, la SEM avait estimé le bien à un certain nombre de mètres carrés ; finalement, le juge a revalorisé, en faisant intervenir un géomètre expert, la surface. Au total, au lieu d'être dans l'esprit qui avait été préconisé par l'expert au démarrage de la ZAC de favoriser au maximum le relogement des familles sur place, la SEM a joué un jeu, en retardant la communication de l'ordonnance d'expropriation jusqu'à signifier les deux seulement il y a un an ou un an et demi.

Là encore, quand vous dites : « On favorise au maximum les négociations avant de faire une expropriation », vous mesurez déjà là l'écart qu'il y a sur ce bien.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à M. Hervo, mais je pense qu'il faut être très prudent dans les affirmations, Monsieur Conway, quand vous dites que la SEM joue un jeu, c'est insultant pour la SEM, qui n'est pas là, d'ailleurs, pour répondre. Pour ma part, je pense qu'il faut être très prudent quand on assène des affirmations qui sont des accusations en réalité.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Deux choses, Monsieur Conway.

Premièrement, votre affaire de parties communes n'a aucune signification. Quand on achète un lot de copropriété, c'est un lot de copropriété avec tous les millièmes qui y sont associés, tous les tantièmes de copropriété qui y sont associés, parties privatives et parties communes incluses. Votre cuisine de dire que l'on n'achète pas les parties communes etc. ne veut strictement rien dire.

Deuxièmement, j'ai été amené à vous le rappeler lors d'une CCSPL si j'ai bon souvenir et peut-être dans d'autres occasions, vous avez constaté que la SEM, sur les directives de la Ville a respecté le jugement et l'avis du juge, donc quand vous dites qu'il y a un problème, cela veut dire, tout simplement, que vous considérez que l'avis du juge n'est pas bon. Je regrette, c'est passé en première instance, c'est passé en appel, tout le monde s'est conformé au jugement d'appel. Si vous osez prétendre que les avis des tribunaux ne sont pas respectables, bigre, dans quel débat partons-nous ?

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, encore ?

M. Conway

Pour préciser ; c'est la SEM qui est allée en cassation.

M. le Maire

La SEM, c'est la SEM ; nous, tout le monde s'est conformé au jugement, je ne vois pas où est la difficulté.

M. Hervo

Que je sache, la personne dont vous ne citez pas le nom, évidemment, mais nous avons tous compris, a quand même touché son chèque.

M. Conway

Oui.

M. le Maire

On est rassuré.

M. Hervo

Il n'est pas parti les mains vides.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Conway, pour ces précisions très utiles.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

On passe au vote.

Qui est contre ? 5 voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2013/055 : contrat avec la société Collectivision relatif à la location d'un DVD pour la projection prévue le samedi 23 février 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/056 : convention relative à la mise à disposition de locaux municipaux, à titre gracieux, en faveur de l'association Nanticore.

N° 2013/057 : convention avec l'association « Agora Paris Villages » relative à la mise à disposition du Mastaba 1 le mardi 5 février 2013.

N° 2013/058 : contrat avec l'association « MusicArte » relatif à l'organisation d'un récital lyrique prévu le vendredi 15 février 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/059 : convention d'occupation précaire pour une portion de terrain sis 17-17bis boulevard de la République.

N° 2013/060 : contrat avec la société Collectivision relatif à la location d'un DVD pour la projection prévue le vendredi 8 novembre 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/061 : Contrat avec l'association « Les vents des Bois » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 14 juillet 2013 au Parc Wangen Im Allgäu.

N° 2013/062 : contrat avec l'association « théâtre de l'éventail » relatif à l'organisation d'un spectacle tout public et familial à partir de 8 ans prévu le dimanche 14 avril 2013 à la médiathèque municipale.

N° 2013/063 : contrat avec « Les Gens de la Terre » relatif à l'organisation de l'animation la ferme à la ville prévue le dimanche 24 mars 2013.

N° 2013/064 : avenant n° 2 de transfert du marché article 30 n° AO/2008/17 - Réservation de 15 places de multi-accueil dans une structure collective de la petite enfance de la Commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/065 : avenant n° 3 de prolongation du marché article 30 n° AO/2008/17 - Réservation de 15 places de multi-accueil dans une structure collective de la petite enfance de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2013/066 : avenant n° 2 au marché négocié MN/2011/04 (pour son contrat de maintenance) de mise en place d'un portail d'accès au catalogue, sécurisation des postes et gestion des impressions de la médiathèque de La Garenne-Colombes.

N° 2013/067 : contrat avec « Xavier Renard et Musiciens » relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 7 juillet 2013 au parc Wangen im Allgäu.

N° 2013/068 : Convention avec le conseil départemental de l'accès au droit relative à la mise à disposition de la Médiathèque municipale le jeudi 21 mars 2013.

N° 2013/069 : fixation de tarifs pour les produits dérivés du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2013/070 : contrat avec la SARL Mac Production relatif à l'organisation d'un concert le vendredi 12 avril 2013 à la Médiathèque municipale.

N° 2013/071 : contrat avec « l'association d'Artistes » relatif à l'organisation d'un récital prévu le vendredi 21 juin 2013 place du

Général-Leclerc.

N° 2013/072 : contrat avec l'association « Les vents des Bois » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 au Parc Wangen im Allgäu.

N° 2013/073 : contrat avec la SARL « Sonotek » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013 place de la Colonne.

N° 2013/074 : contrat avec l'association « Balkansambl » relatif à l'organisation d'un concert scolaire prévu le jeudi 18 avril 2013 à l'école élémentaire Ernest-Renan.

N° 2013/075 : contrat avec l'association « la Boîte à Musiques » relatif aux frais de régie liés à l'organisation du concert prévu le vendredi 29 mars 2013 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2013/076 : contrat avec l'association « L'Arène » relatif à un concert prévu le vendredi 29 mars 2013 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

N° 2013/077 : convention triennale relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du complexe sportif Nelson Mandela par le Comité d'établissement SNCF Paris-Saint Lazare.

N° 2013/078 : contrat avec la société « Arts et Spectacles » relatif à l'organisation de deux prestations musicales prévues le dimanche 23 juin 2013 dans le cadre de La Garenne en Fête et en Musique.

N° 2013/079 : contrat avec « Master Music » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 22 juin 2013, place de la Liberté, dans le cadre de La Garenne en Fête et en Musique.

N° 2013/080 : contrat avec l'association « Maj Land » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 21 juin 2013, place de La Liberté.

N° 2013/081 : contrat avec « L'association Musicale Internationale » relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le mercredi 10 avril 2013 à la Médiathèque municipale.

N° 2013/082 : marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre bâtiment pour l'extension et la mise aux normes de l'école René-Guest.

N° 2013/083 : marché à procédure adaptée relatif à la mission de travaux d'aménagement du square Jerphanion - installation des clôtures.

N° 2013/085 : marché à procédure adaptée relatif à la capture, le ramassage, le transport des animaux errants sur la voie publique et l'exploitation de la fourrière animale pour la commune de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Y a-t-il des questions concernant les décisions que j'ai pu être amené à prendre depuis le dernier Conseil municipal ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis surpris de ne pas voir de décision relative à la commande du sondage qui a été fait ; je ne l'ai pas vue dans la liste précédente, je ne la vois pas dans cette liste.

M. le Maire

Je me renseignerai ; j'avoue que je suis totalement incapable de vous répondre ; je regarderai.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autre question.

Merci infiniment

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

Nous passons au dernier point à l'ordre du jour : les questions orales, qui sont, en réalité, la question orale, puisqu'il n'y en a qu'une, celle de M. Macé.

Monsieur Macé, vous avez la parole.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par délibération en date du 16 décembre 2011, le Conseil général a décidé de mettre en place une politique pluriannuelle de contractualisation en investissement et en fonctionnement avec les Villes.

Il est indiqué par le Conseil général que cette nouvelle politique départementale d'aide aux projets communaux a pour objet de rationaliser l'intervention financière du Département.

Des premiers contrats entre le Conseil Général et les Villes ont été adoptés par l'assemblée délibérante il y a quelques semaines.

Je vous demande d'indiquer aux membres du Conseil municipal si la Ville de La Garenne-Colombes souhaite adhérer à ce nouveau dispositif et si des contacts ont déjà eu lieu avec les services départementaux.

Je vous remercie de votre réponse.

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, cette question orale a été adressée le mardi 26 mars 2013 et ne peut faire l'objet de débats.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Ma réponse est : « oui ».

Mesdames et Messieurs, je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal.

La séance est levée à 21 heures 53.